

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,
se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du
Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame
Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire,
dûment convoqués le mardi treize septembre 2022.

OBJET

Publié par affichage au
Secrétariat du Syndicat

Du 19/09/2022
Au 19/11/2022

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-
Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial
FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON,
Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier
PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre
SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre
VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibérations visées par le contrôle
de légalité le 19/09/2022

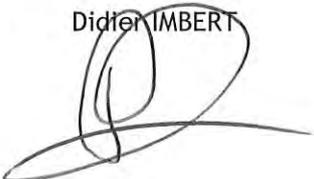
Délibérations
2022_09_19_01B ; 2022_09_19_02B ;
2022_09_19_03B ; 2022_09_19_04B ;
2022_09_19_05B ; 2022_09_19_06B ;
2022_09_19_07B ; 2022_09_19_08B.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Pour la Présidente, et par
délégation, le Directeur Général
des Services

Didier IMBERT



Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves
BOIRE, Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie
FAYOLLE, Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-
Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

BUREAU DU 19 SEPTEMBRE 2022

Délibération 2022_09_19_01B Etude de faisabilité multi-filières pour la valorisation énergétique des boues de stations d'épuration dans la plaine du Forez :

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération 2022_09_19_02B Plan de relance FACé - Eclairage public intelligent

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération 2022_09_19_03B Extinction de la créance « Passion Feu »

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération 2022_09_19_04B Prise de participation de la SEM SOLEIL dans la SIPeNR

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération 2022_09_19_05B Rapport de gestion 2021 de la SEM SOLEIL

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération 2022_09_19_06B Rapport de gestion 2021 de la SPL OSER

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération 2022_09_19_07B Marché de travaux inférieur à 150 000 € - Réseau de communications électroniques

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

Délibération 2022_09_19_08B Marché de travaux supérieur à 150 000 € - Réseau de communications électroniques

Les membres du Bureau ont validé ce dossier à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,
se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-
Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment
convoqués le mardi treize septembre 2022.

OBJET

**Délibération
2022_09_19_01B Etude de
faisabilité multi-filières
pour la valorisation
énergétique des boues de
stations d'épuration dans
la plaine du Forez :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-
Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET,
Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY,
Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal
PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard
SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier
VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE,
Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE,
Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose que :

CONSIDERANT la sollicitation du SIEL-TE Loire par plusieurs élus ligériens pour investiguer la question de la valorisation énergétique des boues de STEP ;

CONSIDERANT les conclusions du rapport de l'étude exploratoire menée par les services du SIEL-TE Loire et partagée aux EPCI lors de la CCPE du 9 juin 2022 ;

CONSIDERANT l'accord de principe des Collectivités concernées (le SIEL-TE Loire, Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez Est et le Syndicat Mixte des 3 Ponts) pour lancer cette étude et participer équitablement à son financement ;

CONSIDERANT la possibilité de mobiliser des financements institutionnels sur la réalisation de l'étude

CONSIDERANT le lancement d'une consultation en procédure adaptée par le SIEL-TE Loire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

AUTORISE Madame la Présidente à lancer la consultation des prestataires ;

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter auprès de divers partenaires institutionnels toute participation financière possible et conclure les conventions afférentes ;

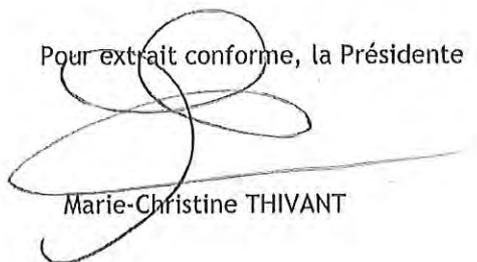
AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 19 septembre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,
se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-
Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment
convoqués le mardi treize septembre 2022.

OBJET

**Délibération
2022_09_19_02B Plan de
relance FACé – Eclairage
public intelligent :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-
Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET,
Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY,
Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal
PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard
SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier
VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE,
Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE,
Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M.Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose que :

CONSIDERANT l'Appel A Projet mis en place dans le cadre du volet réseaux électriques du Plan de relance de l'Etat en 2021 ;

CONSIDERANT le reliquat d'enveloppe disponible et les possibilités de soutien aux projets visant à optimiser les dispositifs d'éclairage public notamment par la mise en place de système de gestion intelligente ;

CONSIDERANT la nécessité pour les Collectivités locales de réduire leurs consommations énergétiques, dont environ 20 % seraient dues à l'éclairage public ;

CONSIDERANT les premiers résultats de l'expérimentation d'horloges connectées menée par le SIEL-TE Loire sur une partie des parcs d'éclairage public des communes de Villars et St Genest Malifaux ;

CONSIDERANT les apports bénéfiques du recours aux horloges connectées pour l'optimisation des coûts de l'éclairage public et le rôle moteur que peut jouer le SIEL-TE Loire dans cette massification grâce à ROC42 ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer un appel à manifestations d'intérêts afin de recenser les communes volontaires ;

CONSIDERANT les critères de sélection ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE les critères de prise en charge ;

VALIDE la prise en charge par le SIEL-TE Loire, des 20% de dépenses non financées par le FACé

AUTORISE Madame la Présidente à déposer le dossier auprès du FACé

AUTORISE Madame la Présidente à lancer un appel à manifestation d'intérêts auprès des adhérents concernés

AUTORISE Madame la Présidente à signer toute pièce à intervenir

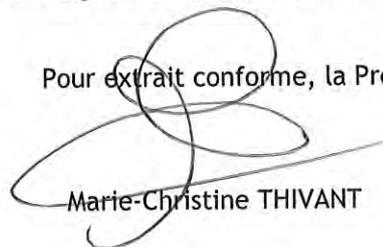
AUTORISE Madame la Présidente à solliciter le soutien financier de tous financeurs institutionnels

Fait et délibéré en séance

Le 19 septembre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

OBJET

**Délibération
2022_09_19_03B Extinction
de la créance « Passion
Feu » :**

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix-neuf septembre,

A neuf heures trente,

se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi treize septembre 2022.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose :

VU le bail commercial signé le 10 avril 2015 entre le SIEL-TE Loire et la société SASU TF&C2 relatif à la location d'un local à usage commercial situé au rez-de-chaussée du siège social du Syndicat à ST PRIEST EN JAREZ ;

CONSIDERANT que par jugement du 27 juin 2018, le Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société SASU TF&C2 ;

CONSIDERANT que par jugement du 25 juillet 2018, la procédure de redressement judiciaire a été convertie en liquidation judiciaire ;

CONSIDERANT que la déclaration de créance a été adressée par la Trésorerie Municipale de SAINT-ETIENNE au mandataire judiciaire SELARL MJ SYNERGIE, représenté par Maître Fabrice CHRETIEN, le 13 juillet 2018 ;

CONSIDERANT que les titres de recettes suivant restent à ce jour non recouvrés :

Exercice	N° pièce	N° bordereau	Montant créances	Observations
2015	797	32	9 608.78 €	Loyers avril / mai / juin 2015
2017	3032	179	3 976.40 €	Loyer novembre 2017
2017	3294	199	4 421.22 €	Taxe foncière 2017
2017	3293	199	3 976.40 €	Loyer décembre 2017
2018	110	3	3 940.23 €	Loyer janvier 2018
2018	274	17	3 940.23 €	Loyer février 2018
2018	502	39	3 940.23 €	Loyer mars 2018
2018	632	49	3 998.39 €	Loyer avril 2018
2018	1193	77	3 998.39 €	Loyer mai 2018
2018	1716	112	3 998.39 €	Loyer juin 2018
2018	2083	140	3 998.39 €	Loyer juillet 2018
TOTAL			49 797.05 €	

CONSIDERANT que par courrier en date du 20 juin 2022, le liquidateur judiciaire a déclaré irrécouvrable l'ensemble des créances du SIEL-TE Loire, l'actif disponible ne permettant pas leur règlement.

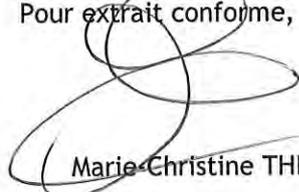
CONSIDERANT que tous ces éléments ont été portés à la connaissance du comptable public, qui, en retour, a demandé l'admission de cette créance en créance éteinte.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE l'émission d'un mandat pour créance éteinte, d'un montant de 49 797.05 €, sur le compte 6542, au chapitre 65, du budget principal ;

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 19 septembre 2022
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,
se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-
Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment
convoqués le mardi treize septembre 2022.

OBJET

Délibération
2022_09_19_04B Prise de
participation de la SEM
SOLEIL dans la SIPeNR :

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-
Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET,
Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY,
Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal
PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard
SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier
VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE,
Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE,
Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 21 février 2022, prévoit que toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale, dans le capital d'une autre société, fasse préalablement l'objet d'un accord exprès des Collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire, actionnaire majoritaire de la SEM SOLEIL, est sollicité pour approuver la prise de participation par cette dernière à l'augmentation de capital de la SIPEnR ;

CONSIDERANT que la SEM SOLEIL est entrée au capital de la SIPEnR en février 2014 et a été sollicitée en mars 2018 pour une augmentation de capital. Aujourd'hui, la SEM SOLEIL dispose de 243 actions pour 24 300 € soit 0.5 % du capital ;

CONSIDERANT que suite à la mise à jour du plan d'affaires 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 20 janvier 2022 a décidé d'augmenter le capital de la Société SIPEnR d'un montant de 5 843 000 € pour le porter à un montant maximum de 11 000 000 € par l'émission de 58 430 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 € ;

CONSIDERANT qu'en suivant proportionnellement l'augmentation de capital, la SEM SOLEIL peut souscrire 275 actions nouvelles pour 27 500 € ;

CONSIDERANT que le Comité a délibéré le 27 juin 2022 mais qu'après analyse juridique complémentaire, mais que ce point relève de la compétence du Bureau ;

CONSIDERANT cette analyse et afin de garantir la conformité juridique de la délibération, il apparaît utile, de faire délibérer le Bureau sur ce point ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE la prise de participation par la SEM SOLEIL à l'augmentation de capital de la SIPEnR pour 275 actions soit 27 500 € ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 19 septembre 2022
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

*Nombre de membres du
Bureau :*

*En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27*

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,

se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi treize septembre 2022.

OBJET

**Délibération
2022_09_19_05B Rapport
de gestion 2021 de la SEM
SOLEIL :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose :

Vu l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 14 ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est actionnaire de la Société d'Economie Mixte « Solidarité Energie Innovation Loire » (SEM SOLEIL) dont il détient 82,84 % du capital qui s'élève 2 870 160 € ;

CONSIDERANT que cette SEM a pour objet, dans le cadre de la politique énergétique locale conduite par le SIEL-TE Loire, d'une part l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée de chaleur et d'électricité notamment, ainsi que la mise en place de services, conseils ou prestations liés à la production et la distribution de toutes formes d'énergies, et, d'autre part, la promotion et la réalisation de la maîtrise de la demande d'énergie, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L2224-34 du Code Général des Collectivités Locales.

Sont annexés à la présente délibération, le rapport de gestion de la SEM SOLEIL présenté aux Assemblées Spéciales et à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEM SOLEIL le 22 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

PREND acte du rapport de gestion 2021 de la SEM SOLEIL ;

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 19 septembre 2022
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente


Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.



Rapport d'activités 2021

En vertu de l'article L 1524-5 – alinéa 14 – du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration (...) et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'Assemblée Spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

I- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

1- L'actionnariat

La société est composée de 18 actionnaires (14 publics, 4 privés), représentés par 15 administrateurs.

Parmi les actionnaires :

- Six d'entre eux disposent directement de sièges au Conseil d'Administration, soit 15 sièges
- Onze disposent de sièges en Assemblées Spéciales (ECPI et Collectivités) et sont représentés par deux des actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'Administration.

Un actionnaire privé disposant d'une très faible part du capital n'est représenté ni au conseil d'administration et n'est pas concerné par les Assemblées Spéciales ECPI et Collectivités.

NOM	ACTIONS AU 31/12/2021	%	MONTANT	NB DE REPRESENTANT AU CA
SIEL-TE Loire	158 503	82.837%	2 377 545 €	10
SYDER	802	0.419%	12 030 €	1
ROANNAIS AGGLOMERATION	134	0.387%	2 010 €	assemblée spéciale EPCI
PAYS D'URFE	66		990 €	assemblée spéciale EPCI
VALS D'AIX ET ISABLE	100		1 500 €	assemblée spéciale EPCI
FOREZ EST	184		2 760 €	assemblée spéciale EPCI
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	46		690 €	assemblée spéciale EPCI
MONTS DU PILAT	10		150 €	assemblée spéciale EPCI

SIMOLY	200		3 000 €	assemblée spéciale EPCI
CHATEAUNEUF	80	0.068%	1 200 €	assemblée spéciale collectivités
GENILAC	30		450 €	assemblée spéciale collectivités
L'HOPITAL LE GRAND	10		150 €	assemblée spéciale collectivités
ST PRIEST EN JAREZ	10		150 €	assemblée spéciale collectivités
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	2 468		1.290%	37 020 €
SERGIES	13 702	7.161%	205 530 €	1
ENERG'ISERE	6 666	3.484%	99 990 €	1
SIPEnR	8 333	4.355%	124 995 €	1
Michel RIBBA	2	0.001%	30 €	
TOTAL	191 344	100%	2 870 190 €	15

2- Situation des mandats des administrateurs

Actionnaire	Représentant	Mandat (AGO du 21 décembre 2020)
SIEL-TE Loire	Marc CHAVANNE	Mandat de 6 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021 et prenant fin à l'issue de l'AGO à tenir en 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
SIEL-TE Loire	Marie-Christine THIVANT	
SIEL-TE Loire	Pierre SIMONE	
SIEL-TE Loire	Bernard SOUTRENON	
SIEL-TE Loire	Patricia CHAUVE	
SIEL-TE Loire	Thierry GOUBY	
SIEL-TE Loire	Jean-Louis CHOUVELLON	
SIEL-TE Loire	Xavier VILLARD	
SIEL-TE Loire	Henri BONADA	
SIEL-TE Loire	Michel GANDILHON	
SYDER	Malik HECHAICHI	
SIPEnR	Erwan BOUMARD	
ERNERG'ISERE	Bertrand LACHAT / Pascal CERVANTES	
SERGIES	Emmanuel JULIEN	
CD42	Séverine REYNAUD	

Modifications courant 2021 :

La SEM ENERG'ISERE a désigné un nouveau représentant, M. Pascal CERVANTES, qui a succédé à M. Bertrand LACHAT (résolution du CA le 6 septembre 2021)

3- La gouvernance

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau mode de gouvernance, avec Conseil d'Administration et Directeur Général (succédant à Conseil de Surveillance/Directoire). Il résulte d'un vote en Assemblée Générale Extraordinaire le 21 décembre 2020.

Lors de la séance du 12 janvier 2021, le Conseil d'Administration a élu un Président, en la personne de M. Marc CHAVANNE.

L'assemblée a également procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce en décidant qu'elle serait assumée par le Président.

4- Le Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes titulaire est M. Bernard DESGACHES, 109 rue Victor Hugo, 42700 FIRMINY.

Le Commissaire aux Comptes suppléant est M. Thomas DANCER, 17 rue Dorian, 42700 FIRMINY.

5- Les changements intervenus durant l'exercice

Le 16 février 2021, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Engagement et d'Investissement, chargé de donner un avis au CA sur les projets en cours d'étude. Cet organe permet d'apporter une analyse des éléments techniques et financiers précieuse. Il est composé de quatre administrateurs :

- M. Pierre SIMONE
- M. Bernard SOUTRENON
- M. Malik HECHAICHI
- Mme Suzanne RENARD (mandataire de M. Erwan BOUMARD)

Fin 2021, les assemblées délibérantes de Roannais Agglomération et du SIEL-TE Loire ont approuvé la cession des parts sociales détenues dans la SEM Soleil par le premier au second. Toutefois, cette cession ne s'est matérialisée que courant 2022.

6- Le personnel de la société

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la société se composait d'un salarié cadre, qui représente 0,66 ETP en CDI et aucun salarié en CDD. Recruté en avril de l'année précédente, l'année 2021 constitue une première année pleine de fonctionnement.

Ce salarié est au statut cadre. Il est en charge de la prospection pour de nouveaux projets.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés

7- Les locaux de l'entreprise

La SEM Soleil dispose de locaux mis à disposition par le SIEL-TE Loire, 4 avenue Albert Raimond, 42270 Saint-Priest-en-Jarez, siège de la société.

II- PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le douzième de la société, se caractérise par une relance des projets résultant du travail actif de prospection assuré par notre salarié.

Projets portés en propre par la SEM Soleil

La SEM Soleil porte en propre deux installations photovoltaïques à GENILAC et YSSINGEAUX.

La centrale photovoltaïque de GENILAC a généré une recette de 9 387.64 € en 2021 contre 20 892 € en 2020.

De mi-mai à début septembre, celle-ci n'a pas fonctionné car la logette ENEDIS a été accidentée par un automobiliste. Notre assurance a pris en charge les frais de réparation (7 689.46 €, déduction faite d'une franchise de 1 000 €) ainsi que la perte de production (10 057.60 € déduction faite de 500 € de franchise).

La centrale photovoltaïque d'YSSINGEAUX a généré une recette de 23 408 € en 2021 contre 25 539 € en 2020.

Globalement la production des deux installations a souffert du manque d'ensoleillement.

Projets portés par des structures dans lesquelles la SEM Soleil a des participations :

PILAT SOLAIRE

PILAT SOLAIRE est une société qui a installé et exploite 151 installations photovoltaïques sur les toitures du bailleur social Gier Pilat Habitat. La puissance moyenne de chaque installation est de 7,6 kWc et la puissance cumulée de 1,16 MWc. La plus grande partie des installations a été réalisée et mise en service entre 2016 et 2018.

La SEM Soleil est actionnaire à hauteur de 60 %, au côté du fonds régional OSER (30 %) et de SUBSOL (10 %).

La société a fait face à des difficultés de trésorerie en 2019 et 2020, pour 2 raisons principales :

- Un remboursement d'emprunt dès la première année (absence de différé), avant les premières recettes des ventes d'électricité.
- Les retards dans la signature des contrats avec EDF OA (il reste une dizaine de contrats non signés à ce jour), retardant d'autant le règlement des premières factures d'électricité.

Une avance en comptes courants d'associés a été réalisée pour faire face à l'échéance bancaire annuelle de 164 574 € en juin.

Pour mémoire, ci-après le détail des versements réalisés :

	Montant total	Parts SEM Soleil
Avance de trésorerie en juin 2019	200 000 €	120 000 €
<i>remboursement 2/3 avance de trésorerie en décembre 2019</i>	- 133 333 €	- 80 000 €
avance exceptionnelle - échéance emprunt en juin 2020	40 000 €	24 000 €
<i>remboursement avance 50 % en juillet 2020</i>	- 20 000 €	- 12 000 €
SOLDES RESTANT DU	86 667 €	52 000 €

Le remboursement du solde devait avoir lieu le 30/12/2020, cependant les associés ont accepté de décaler ce remboursement à la fin d'année 2022.

En 2021, l'ensoleillement a été 5 % inférieur à celui de 2020. Malgré tout, le chiffre d'affaire tiré de la vente de l'électricité s'élève à 294 642 €, soit équivalent à celui 2020 (293 694 €). En effet, la performance du parc corrigée de l'ensoleillement s'est améliorée de 5 % par rapport à 2020.

De ce fait, il est prévu d'identifier et de changer des micro-onduleurs défectueux équipant 15 % des sites.

ADVIVO SOLAIRE

ADVIVO SOLAIRE est basée sur un schéma identique à celui de PILAT SOLAIRE, réalisé avec le bailleur social ADVIVO (secteur de Vienne en Isère) avec un décalage de 2 ans environ. La société compte 264 installations en service (2,1 MWc) et 225 contrats signés avec EDF OA à ce jour. La SEM Soleil est actionnaire à hauteur de 35 %, au côté du fonds régional OSER (35 %), d'Énergie Partagée (20 %) et de SUBSOL (10 %).

La production 2021 se monte à 438 862 € contre 456 719 € l'année précédente, soit une baisse de 5,5 %. Cette baisse s'explique par la baisse d'ensoleillement (- 4,9 %) ainsi que le vieillissement (- 0,5 %).

Il n'en reste pas moins que la performance du parc est de 10 % inférieure aux objectifs.

En début d'année 2021, SUBSOL (société gestionnaire des installations) a identifié la coupure estivale de sécurité des micro-onduleurs comme source de perte de rendement. Cette perte ne peut pas être récupérée. Un changement des micro-onduleurs vers un modèle de nouvelle génération serait nécessaire. De plus, fin 2021, SUBSOL a identifié suite au démarrage de la campagne de monitoring, un certain nombre de micro-onduleurs défectueux.

LES CENTRALES VILLAGEOISES ET MONTS ENERGIE

Les Centrales Villageoises de la région de CONDRIEU (CVRC), la Centrale Villageoise du Pays Mornantais (CVPM) et Monts Energie sont des coopératives citoyennes dont le capital est détenu majoritairement par des citoyens du territoire concerné. Elles installent et exploitent des installations photovoltaïques sur des toitures louées aux Collectivités ou à des particuliers. La SEM Soleil a soutenu ces initiatives lors de leur création, par l'entrée au capital à hauteur de 5000 € pour la CVRC, de 10 000 € pour la CVPM et 25 000 € pour Monts Energie. Ces coopératives citoyennes, après la mise en place initiale de grappes de petites installations (<9kWc) sont aujourd'hui en phase de développement avec la réalisation d'installations de plus grande taille (de 36 à 100 kWc).

Lors de l'Assemblée Générale 2021, la SAS CVRC a décidé d'augmenter son capital de 30 000 € afin de financer un nouveau projet de 100 kWc sur le stade de rugby d'Ampuis.

En conséquence, la SEM Soleil a acquis 12 actions supplémentaires au prix unitaire de 50 € soit 600 €.

VALOREM BILLOM

VALOREM BILLOM est une centrale photovoltaïque au sol de 5 MWc, située sur la commune de BILLOM dans le Puy de Dôme, développée et exploitée par le Groupe VALOREM, en production depuis février 2019. La SEM Soleil a pris des participations sous forme d'obligations dans ce projet, à hauteur de 100 000 € rémunérées à 5 %.

METHAMOLY

METHAMOLY est une unité de méthanisation portée par un groupe d'agriculteurs des Monts du Lyonnais, située à SAINT DENIS SUR COISE. L'installation a été mise en fonctionnement le 11 janvier 2019 avec une première injection dans le réseau le 21 mars 2019.

Les premiers bilans annuels dépassent les prévisions initiales en matière de chiffre d'affaires.

Ainsi des remboursements de l'apport en compte courant ont été réalisés comme suit :

REMBOURSEMENT	GLOBAL	SEM Soleil
apport	946 650 €	108 300 €
intégration des intérêts 2016,2017,2018	50 838 €	6 009 €
remboursement CC avril 2020	- 120 266 €	- 13 710 €
remboursement CC janvier 2021	- 84 211 €	- 9 600 €
remboursement CC avril 2021	- 100 000 €	- 11 400 €
remboursement CC octobre 2021	- 100 000 €	- 11 400 €
remboursement CC février 2022	- 100 000 €	- 11 400 €
SOLDE	493 012 €	56 798 €

METHANISATION DE MONTBRISON

Le projet de méthanisation de MONTBRISON, en partenariat avec la société CAP VERT BIO ENERGIE, a trouvé une issue favorable au printemps 2020 avec un avis positif sur les dernières autorisations (faune flore et ICPE). Le chantier a démarré en janvier 2021.

La SEM Soleil est entrée au capital de la société à hauteur de 20 %. Une avance de compte courant d'associé a été versée en décembre 2020 pour 390 000 €.

Suite à la réévaluation de frais de montage financier (ajustement des frais de dossiers bancaires et d'audits + intégration des honoraires de mise en place du financement par CVE GF) et de frais de montée en charge (intégration des surcoûts de démarrage + des charges de fonctionnement avant le début de l'injection, un apport en CCA complémentaire a été fait en juin 2021 pour 502 000 € au total soit 84 189 € pris en charge par la SEM Soleil.

AILES DE TAILLARD

Sur la partie éolienne, le projet des AILES DE TAILLARD (10 éoliennes avec la société TOTAL QUADRAN) a conduit en 2013 le Conseil de Surveillance à donner un avis favorable sur une participation au capital comprise entre 175 et 350 K€ sur objectif de fonds propres de 7 M€ pour un investissement de 36 M€. Ces éléments restent à finaliser avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat. La constitution de la Société d'exploitation attend le résultat des recours juridiques devant le Conseil d'Etat.

2- Situation financière

Examen des résultats de l'exercice

Les comptes 2021 sont joints au présent rapport.

L'état final sur la clôture des comptes de la SEM Soleil au 31/12/2021 fait apparaître un résultat négatif de 673 €.

L'évolution des résultats des dernières années est le suivant :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net	- 13 987 €	- 13 741 €	23 602 €	35 526 €	- 8 752 €	- 673 €

Les principaux points à retenir sont :

	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Production de l'exercice	43 728 €	47 506 €	67 432 €	51 130 €	En 2020, prestation de service pour 21 000 €
Matières premières études	28 298 €	19 969 €	16 981 €	12 276 €	
Autres achats et charges externes	11 336 €	11 493 €	18 561 €	19 986 €	
Salaires et impôts	577 €	584 €	34 626 €	45 558 €	En 2020, recrutement d'un salarié
Résultat net	23 602 €	35 526 €	- 8 752 €	- 673 €	

En complément, les précisions suivantes sont à apporter concernant les principaux produits financiers enregistrés :

Produits financiers	Cumul antérieur	2019	2020	2021	Total
Pilat solaire (PV)	9 150 €	3 919 €	3 400 €	3 459 €	19 928 €
Advivo (PV)	14 188 €	3 425 €	4 023 €	3 916 €	25 553 €
Billom (PV)		4 732 €	5 000 €	5 000 €	14 732 €
Méthamoly (méthanisation)	6 009 €	5 092 €	5 113 €	3 110 €	19 324 €
Cap vert Bio (méthanisation)			2 046 €	34 922 €	36 968 €
Total	29 347 €	17 169 €	19 582 €	50 407 €	116 504 €

Les produits financiers liés aux projets Pilat solaire et Advivo n'ont pas encore été versés à cause des tensions de trésorerie subies par ces sociétés.

Participations 2021

La SEM Soleil a participé à hauteur de 600 € à l'augmentation de capital des Centrales Villageoises de la région de CONDRIEU et pour 80 000 € auprès d'ENERG'ISERE.

Distribution de dividendes

Le résultat ne permet pas de distribuer de dividendes sur cet exercice.

III- PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Marché de gros de Saint-Etienne

Un groupement composé de la SEM Soleil, Energie Partagée et Enercoop a été retenu par ATRIUM Promotion pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture du nouveau marché de gros de Saint-Etienne. Le projet comprend 2 installations de 498 kWc en autoconsommation. La convention et la promesse de bail ont été signées le 22 septembre 2021, lors du Salon TEEP. Le tarif d'achat du surplus d'électricité, dans le cadre de l'arrêté du 6 octobre 2021, pour les installations de 100 à 500 kWc, devrait être sécurisé durant le 2^{ème} trimestre tarifaire de 2022 (avant le 31 juillet 2022).

Une discussion est en cours pour intégrer ce projet dans la société Energies Stéphanoises, qui regroupe actuellement des projets sur 12 toitures pour une puissance cumulée de 2 MWc. La SAS Energies Stéphanoises a été créée dans le cadre de l'AMI lancé en 2018 par Saint Etienne Métropole (lot des toitures de plus de 100 kWc). Saint Etienne Métropole, Energies Partagée Investissement et la SEM Soleil en seraient à terme les 3 actionnaires.

Centrale au sol à Nervieux

La SEM Soleil a négocié durant l'année 2021 avec un propriétaire de la commune de Nervieux pour le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain en bordure d'autoroute, à la jonction de l'A72 (Saint-Etienne - Clermont-Ferrand) et de l'A89 (Lyon - Clermont-Ferrand). Ce terrain d'environ 10 ha permet d'envisager une installation PV de 8,5 MWc maximum. Face à un développeur privé, le propriétaire a finalement choisi l'offre de la SEM Soleil qui lui offrait la possibilité d'entrer, à terme, jusqu'à 30 % au capital de la société de projet. La promesse de bail a été signée en février 2022, et les premières études de développement sont en cours.

Centrale au sol à Colombier-Saugnieu

Une convention tripartite a été signée par le SYDER, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et la SEM Soleil, en février 2021, en vue d'implanter une installation photovoltaïque au sol sur une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND, de 5 ha environ), sur la commune de Colombier-Saugnieu dans le Rhône. Des discussions sont en cours pour mener à bien ce projet.

PV en toiture – Société RECYF à Balbigny

La société RECYF qui recycle des mâchefers étudie l'offre de la SEM Soleil pour une solarisation de ses toitures en 2 phases de 500 kWc en autoconsommation, dans la cadre de l'arrêté du 6 octobre 2021 pour les installations de 100 à 500 kWc. Le tarif d'achat de l'électricité en surplus devrait être sécurisé avant le 31 juillet 2022.

Autres études

Plusieurs études ont été réalisées pour la solarisation de toitures ou ombrières d'entreprises :

- Pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation (220 kWc), sur le parking du supermarché Netto à Balbigny. Après un premier abandon du projet et suite à l'évolution des cours de l'électricité, le directeur du magasin souhaite le réétudier dans le cadre d'une nouvelle offre
- Pour la société GPF à Balbigny (337 kWc) en autoconsommation avec la SEM Soleil comme tiers-investisseur
- Sur la toiture du nouveau site de l'entreprise OSSABOIS à Balbigny, en vente totale (464 kWc), visant à réduire les coûts de désamiantage de la toiture, en bénéficiant d'un appel à projet de la Région Auvergne Rhône-Alpes subventionnant le désamiantage lorsqu'il est associé à une solarisation de la toiture.
- Sur des ombrières pour l'entreprise ESA Sport à Roanne (200 kWc) en autoconsommation.
- Sur la toiture de l'entreprise SAUTEL à Roanne (300 kWc), en vente totale avec la SEM Soleil comme tiers investisseur, là encore d'un contexte de désamiantage.

SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ.Innov.Loire"

4 AVENUE ALBERT RAIMOND

42270 ST PRIEST EN JAREZ

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise : Conseil pour les affaires et autres conseils de ge

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à ST ETIENNE

Le 18/05/2022

Valérie LAYES

Expert-Comptable

CABINET LAYES VALERIE

6 RUE DE MOLINA

IMMEUBLE LE 912

42000 ST ETIENNE

04.77.33.44.02

COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 11
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	12
- <i>Liasses 2033-A à 2033-G</i>	13 à 20

CABINET LAYES VALERIE

6 RUE DE MOLINA

IMMEUBLE LE 912

42000 ST ETIENNE

04.77.33.44.02

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ.Innov.Loir
4 AVENUE ALBERT RAIMOND
42270 ST PRIEST EN JAREZ

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 136 737 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	32 796 Euros
- Résultat net comptable,	(673)Euros

Fait à ST ETIENNE
Le 18/05/2022

Valérie LAYES
Expert-Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	423 371	159 621	263 750	280 553	16 803	5.99	
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	457 800		457 800	377 200	80 600	21.37		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	433 375		433 375	433 375				
Prêts								
Autres immobilisations financières	30 285	5 111	25 175	26 369	1 194	4.53		
Total II	1 344 831	164 732	1 180 100	1 117 497	62 603	5.60		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens	18 334		18 334		18 334		
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	19 944		19 944	46 101	26 157	56.74	
	Autres créances	904 578	3 986	900 593	791 642	108 950	13.76	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 016 005		1 016 005	1 205 792	189 787	15.74		
Charges constatées d'avance (3)	1 761		1 761	3 028	1 267	41.83		
Total III	1 960 623	3 986	1 956 637	2 046 563	89 926	4.39		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 305 454	168 717	3 136 737	3 164 059	27 322	0.86		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 870 190)	2 870 190		2 870 190			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	44 144		35 392		8 752	24.73
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	673		8 752		8 079	92.31
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	2 825 374		2 826 046		673	0.02	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	247 218		263 569		16 351	6.20
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	37 500		37 700		200	0.53
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 402		28 756		5 354	18.62
	Dettes fiscales et sociales	3 244		7 988		4 745	59.40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	311 363		338 013		26 650	7.88
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 136 737		3 164 059		27 322	0.86	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

311 363

338 013

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	32 796		32 796	67 432		34 637	51.36
Chiffre d'affaires NET	32 796		32 796	67 432		34 637	51.36
Production stockée			18 334			18 334	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			9 558			9 558	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			180	60		120	199.95
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			60 867	67 492		6 625	9.82
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			32 262	35 542		3 279	9.23
Impôts, taxes et versements assimilés			977	1 131		154	13.65
Salaires et traitements			32 153	24 178		7 976	32.99
Charges sociales			12 428	9 317		3 111	33.40
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 262	21 168		94	0.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 986			3 986	
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	1		1	55.21
Total des Charges d'exploitation (II)			103 070	91 336		11 734	12.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			42 202	23 844		18 358	76.99
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	8 916		9 023		106	1.18
Autres intérêts et produits assimilés (3)	41 490		10 559		30 931	292.95
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	50 407		19 582		30 825	157.42
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 111				5 111	
Intérêts et charges assimilées (4)	3 916		4 490		574	12.79
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	9 026		4 490		4 536	101.04
2. Résultat financier (V-VI)	41 381		15 092		26 288	174.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	822		8 752		7 930	90.61
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	6 689				6 689	
Total VII	6 689				6 689	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 540				6 540	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	6 540				6 540	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	149				149	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	117 963		87 074		30 890	35.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	118 636		95 826		22 811	23.80
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	673		8 752		8 079	92.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Créances immobilisées	9
Evaluations des produits et en cours	9
Variation détaillée des stocks et des en-cours	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	11
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 136 736.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 32 795.64 Euros et dégageant un déficit de 672.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	423 358		11 000
TOTAL	423 358		11 000
Autres participations	377 200		80 600
Autres titres immobilisés	433 375		
Prêts, autres immobilisations financières	26 369		30 285
TOTAL	836 944		110 885
TOTAL GENERAL	1 260 302		121 885

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 987	423 371	423 371
TOTAL		10 987	423 371	423 371
Autres participations			457 800	457 800
Autres titres immobilisés			433 375	433 375
Prêts, autres immobilisations financières		26 369	30 285	30 285
TOTAL		26 369	921 460	921 460
TOTAL GENERAL		37 356	1 344 831	1 344 831

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL GENERAL	142 805	21 262	4 446	159 621

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	21 262				
TOTAL	21 262				
TOTAL GENERAL	21 262				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		5 111			5 111
Autres provisions pour dépréciation		3 986			3 986
TOTAL		9 096			9 096
TOTAL GENERAL		9 096			9 096
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		3 986			
financières		5 111			

Provision sur autres immobilisations financières :

Provision pour dépréciation intérêts courus sur obligations

Autres provisions pour dépréciation :

Provision pour dépréciation comptes courants d'associés

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 285	30 285	
Autres créances clients	19 944	19 944	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 532	6 532	
Groupe et associés	880 958	880 958	
Débiteurs divers	17 088	17 088	
Charges constatées d'avance	1 761	1 761	
TOTAL	956 569	956 569	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	431	431		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	246 787	16 516	69 837	160 434
Fournisseurs et comptes rattachés	23 402	23 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 529	2 529		
Autres impôts taxes et assimilés	715	715		
Groupe et associés	37 500	37 500		
TOTAL	311 363	81 092	69 837	160 434
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 144			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.0000	191 346			191 346

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours				
- Etudes	18 334		18 334	
Total III	18 334		18 334	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			18 334	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	19 944
Autres créances	16 247
Total	36 191

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 402
Dettes fiscales et sociales	399
Total	24 232

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 761
Total	1 761

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		50 407
Dont entreprises liées		50 407

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnésEngagements reçus**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PILAT SOLAIRE (ex.clos 31/12/20)	69 441	60.00	46 601
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS LES AILES DE TAILLARD	42 121	25.00	21 538
- (ex.clos 31/12/2021)			
- SAS CENTRALES VILLAGEOISES DE LA	133 232	7.35	7 569
- REGION DE CONDRIEU (ex.clos2021)			
- SAS METHAMOLY	1 050 610	11.40	209 848
- (ex.clos 31/12/2021)			
- SAS ADVIVO SOLAIRE	249 290	35.00	5 126
- (ex.clos 31/12/2020)			
- CAP VERT BIO ENERGIES MONTBRISON	1 000	20.00	
- (1er exercice social à arrêter			
- en 2021)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	51 130	100.00	67 432	100.00	16 302	24.18
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	32 796	64.14	67 432	100.00	34 637	51.36
+ Production stockée ou déstockage	18 334	35.86			18 334	
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	51 130	100.00	67 432	100.00	16 302	24.18
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	12 276	24.01	16 981	25.18	4 705	27.71
Marge brute de production	38 853	75.99	50 451	74.82	11 598	22.99
Marge brute globale	38 853	75.99	50 451	74.82	11 598	22.99
- Autres achats + charges externes	19 986	39.09	18 561	27.52	1 425	7.68
Valeur ajoutée	18 867	36.90	31 890	47.29	13 023	40.84
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	977	1.91	1 131	1.68	154	13.65
- Salaires du personnel	32 153	62.89	24 178	35.85	7 976	32.99
- Charges sociales du personnel	12 428	24.31	9 317	13.82	3 111	33.40
Excédent brut d'exploitation	26 691	52.20	2 735	4.06	23 956	875.91
+ Autres produits de gestion courante	180	0.35	60	0.09	120	199.95
- Autres charges de gestion courante	1		1		1	55.21
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	9 558	18.69			9 558	
- Dotations aux amortissements	21 262	41.58	21 168	31.39	94	0.45
- Dotations aux provisions	3 986	7.80			3 986	
Résultat d'exploitation	42 202	82.54	23 844	35.36	18 358	76.99
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	50 407	98.59	19 582	29.04	30 825	157.42
- Charges financières	9 026	17.65	4 490	6.66	4 536	101.04
Résultat courant	822	1.61	8 752	12.98	7 930	90.61
+ Produits exceptionnels	6 689	13.08			6 689	
- Charges exceptionnelles	6 540	12.79			6 540	
Résultat exceptionnel	149	0.29			149	
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	673	1.32	8 752	12.98	8 079	92.31

Désignation de l'entreprise SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ Néant *

Adresse de l'entreprise 4 AVENUE ALBERT RAIMOND 42270 ST PRIEST EN JAREZ

Numéro SIRET * 5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	423 371	030	159 621	263 750	280 553	
	Immobilisations financières * (1)	040	921 460	042	5 111	916 350	836 944	
Total I (5)		044	1 344 831	048	164 732	1 180 100	1 117 497	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	18 334	052		18 334		
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	19 944	070		19 944	46 101
		Autres * (3)	072	904 578	074	3 986	900 593	791 642
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	1 016 005	086		1 016 005	1 205 792	
	Charges constatées d'avance *	092	1 761	094		1 761	3 028	
	Total II		096	1 960 623	098	3 986	1 956 637	2 046 563
	Total général (I+II)		110	3 305 454	112	168 717	3 136 737	3 164 059

PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 870 190	2 870 190			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		(44 144)	(35 392)			
	Résultat de l'exercice	136		(673)	(8 752)			
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		2 825 374	2 826 046		
	Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		247 218	263 569			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		23 402	28 756			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	37 500	172	40 744	45 688		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176		311 363	338 013		
Total général (I + II + III)				180	3 136 737	3 164 059		

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	95 516	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 1 1 2 2 0 2 1		13 1 1 2 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et intracommunautaires	209		210	
	Production vendue { biens services * }	215		214	
		217		218	32 796 67 432
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	18 334
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	9 738 60
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	60 867 67 492
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	32 262 35 542
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	584	244	977 1 131
	Rémunérations du personnel *			250	32 153 24 178
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	12 428 9 317
	Dotations aux amortissements *			254	21 262 21 168
	Dotations aux provisions			256	3 986
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1 1
	Total des charges d'exploitation (II)			264	103 070 91 336
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(42 202) (23 844)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	50 407 19 582
	Produits exceptionnels (IV)			290	6 689
	Charges financières (V)			294	9 026 4 490
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	6 540
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(673) (8 752)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314 673
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sixties)	986		987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		989	
	Divers (dont ZFA NG (44 quaterdecies))	345		344	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993	
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)			138	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 673
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *4.3....9.0.5 dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 673

Désignation de l'entreprise : SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	423 358	442	11 000	444	10 987	446	423 371	423 371	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	836 944	482	84 516	484	(0)	486	921 460	921 460	
TOTAL		490	1 260 302	492	95 516	494	10 986	496	1 344 831	1 344 831	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	142 805	532	21 262	534	4 446	536	159 621		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	142 805	572	21 262	574	4 446	576	159 621		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	CENTRALE PHOTOVOLT	CENTRALE PHOTOVOLT									
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1	7 676	3 135	4 541		(4 541)						
2	3 311	1 311	2 000		(2 000)						
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	10 987	580	4 446	582	6 540	584	(6 540)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583	594	595		
TOTAL					596	(6 540)	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	5 111	634		636		5 111	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	3 986	664		666		3 986	
TOTAL		680		682	9 096	684		686		9 096	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	43 905	984	43 905
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860	673
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870	44 577
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	44 577

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 860
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quantis

5

Désignation de l'entreprise : SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Energ		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Ener

ADRESSE (voie)

4 AVENUE ALBERT RAIMOND

CODE POSTAL

42270

VILLE

ST PRIEST EN JAREZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	21 582
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLidar.Ener

ADRESSE (voie) 4 AVENUE ALBERT RAIMOND

CODE POSTAL 42270 VILLE ST PRIEST EN JAREZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 10

Forme juridique SAS Dénomination PILAT SOLAIRE N° SIREN 8 1 1 6 5 8 9 9 6 % de détention 60.00 Adresse : N° 4 Voie AVENUE ALBERT RAIMOND Code postal 42270 Commune ST PRIEST EN JAREZ Pays France

Forme juridique SAS Dénomination ADVIVO SOLAIRE N° SIREN 8 2 1 0 1 4 3 9 6 % de détention 35.00 Adresse : N° 4 Voie RUE ALBERT RAIMOND Code postal 42270 Commune ST PRIEST EN JAREZ Pays France

Forme juridique SAS Dénomination LES AILES DE TAILLARD N° SIREN 8 0 0 7 4 8 6 0 0 % de détention 25.00 Adresse : N° Voie PLACE DE L'HOTEL DE VILLE Code postal 42220 Commune BOURG ARGENTAL Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination CAP VERT BIO ENERGIES MONTBRISON N° SIREN 7 9 9 3 1 3 9 6 0 % de détention 20.00 Adresse : N° 7 Voie RUE DE LA PAIX MARCEL PAUL Code postal 13001 Commune MARSEILLE Pays France

Forme juridique SAS Dénomination METHAMOLY N° SIREN 8 1 0 1 6 2 5 6 0 % de détention 15.38 Adresse : N° Voie LES GIRAUDES Code postal 69590 Commune POMEYS Pays France

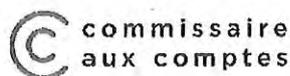
Forme juridique SAS Dénomination CENTRALES VILLAGEOISES DE LA REGION DE CONDRIEU N° SIREN 7 9 4 4 4 5 2 8 8 % de détention 10.44 Adresse : N° 1 Voie PLACE DROITS DE L'HOMME Code postal 69420 Commune CONDRIEU Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



DESGACHES Bernard
109 rue Victor HUGO
42700 FIRMINY
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

Rapports du commissaire aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les conventions réglementées

SA SEM Energies LOIRE « SOLEIL : SOLidarité Energies Innovation Loire »

**4 Avenue ALBERT RAIMOND
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ**

Exercice clos le 31/12/2021

SA SEM Energies Loire « Soleil : SOLidarité Energies Innovation Loire »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA SEM Énergies Loire Soleil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, ont porté selon notre jugement professionnel, sur les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans les modalités de mise en œuvre lorsqu'elles ont des incidences majeures sur le résultat, la situation financière ou la présentation d'ensemble des comptes de la société.

Nous avons vérifié en particulier la réciprocité des comptes courants d'associés, le décompte des intérêts sur comptes courant d'associés, la séparation des exercices et apprécié l'évaluation des provisions attachées

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L-441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

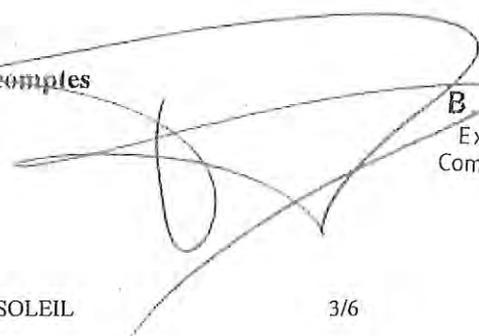
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A FIRMINY
Le 09/06/2022

B. DESGACHES
Commissaires aux comptes



B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise SEM ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLIDAR Energ Néant *
 Adresse de l'entreprise 4 AVENUE ALBERT RAIMOND 42270 ST PRIEST EN JAREZ
 Numéro SIRET * 5 2 8 1 6 5 8 9 7 0 0 0 3 4
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
						Net		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	423 371	030	159 621	263 750	280 553	
	Immobilisations financières * (1)	040	921 460	042	5 111	916 350	836 944	
	Total I (5)	044	1 344 831	048	164 732	1 180 100	1 117 497	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	18 334	052		18 334		
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	068	19 944	070		19 944	46 101	
	Clients et comptes rattachés *							
	Autres * (3)	072	904 578	074	3 986	900 593	791 642	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	1 016 005	086		1 016 005	1 205 792	
	Charges constatées d'avance *	092	1 761	094		1 761	3 028	
		Total II	096	1 960 623	098	3 986	1 956 637	2 046 563
	Total général (I+II)	110	3 305 454	112	168 717	3 136 737	3 164 059	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 870 190	120	2 870 190	
	Ecart de réévaluation	124		124		124		
	Réserve légale	126		126		126		
	Réserves réglementées *	130		130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	131	132				
	Report à nouveau	134		134	(44 144)	134	(35 392)	
	Résultat de l'exercice	136		136	(673)	136	(8 752)	
	Provisions réglementées	140		140		140		
		Total I	142		142	2 825 374	142	2 826 046
	Provisions pour risques et charges	154		154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	247 218	156	263 569	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	23 402	166	28 756	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	37 500	172	40 744	172	45 688	
	Produits constatés d'avance	174		174		174		
		Total III	176		176	311 363	176	338 013
	Total général (I + II + III)	180		180	3 136 737	180	3 164 059	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	95 516		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire simplifié (article 303, 304 et 305 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société ENERGIES LOIRE "SOLEIL SOLIDAR Energy Innov Solutions"					Exercice clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE									2022		2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209					210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215					214				
				217					218	32 796	67 432		
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					222	18 334	
	Production immobilisée *								224				
	Subventions d'exploitation reçues									226			
	Autres produits									230	9 738	60	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232					232	60 867	67 492		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234			
	Variation de stock (marchandises) *									236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240			
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :	- immobilier								242	32 262	35 542
	Impôts, taxes et versements assimilés			243	584					244	977	1 131	
	Rémunérations du personnel *									250	32 153	24 178	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	12 428	9 317	
	Dotations aux amortissements *									254	21 262	21 168	
Dotations aux provisions									256	3 986			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262	1	1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)				264					264	103 070	91 336		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270					270	(42 202)	(23 844)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									280	50 407	19 582	
	Produits exceptionnels									290	6 689		
	Charges financières									294	9 026	4 490	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PAF innovantes (art 217 octies)		347							300	6 540	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices *										306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310					310	(673)	(8 752)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312					312		673		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318			
	Provisions non déductibles *									322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotes-cts d'associés		247								330		
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sections A)	986		987		Zones de restructuration de la défense (44, sections A)	127			138	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, sections A)	981		989		Jeune entreprise innovante (44, sections A)	991						
	Droit ZFA NG (44, quaterdecies)	345				Investissements outre-mer (44, sections A)	346				350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352					352	354	673		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356									
	Déficits antérieurs reportables : *4.3...905 dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370					370	372	673		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotidia

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 136 736.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 32 795.64 Euros et dégageant un déficit de 672.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	15
Titres immobilisés	15
Créances immobilisées	15
Evaluations des produits et en cours	15
Variation détaillée des stocks et des en-cours	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	16
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	17
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	17
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	17

E. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	423 358		11 000
TOTAL	423 358		11 000
Autres participations	377 200		80 600
Autres titres immobilisés	433 375		
Prêts, autres immobilisations financières	26 369		30 285
TOTAL	836 944		110 885
TOTAL GENERAL	1 260 302		121 885

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		10 987	423 371	423 371
TOTAL		10 987	423 371	423 371
Autres participations			457 800	457 800
Autres titres immobilisés			433 375	433 375
Prêts, autres immobilisations financières		26 369	30 285	30 285
TOTAL		26 369	921 460	921 460
TOTAL GENERAL		37 356	1 344 831	1 344 831

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL	142 805	21 262	4 446	159 621
TOTAL GENERAL	142 805	21 262	4 446	159 621

O. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	21 262				
TOTAL	21 262				
TOTAL GENERAL	21 262				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		5 111			5 111
Autres provisions pour dépréciation		3 986			3 986
TOTAL		9 096			9 096
TOTAL GENERAL		9 096			9 096
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		3 986			
financières		5 111			

Provision sur autres immobilisations financières :
Provision pour dépréciation intérêts courus sur obligations

Autres provisions pour dépréciation :
Provision pour dépréciation comptes courants d'associés

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 285	30 285	
Autres créances clients	19 944	19 944	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 532	6 532	
Groupe et associés	880 958	880 958	
Débiteurs divers	17 088	17 088	
Charges constatées d'avance	1 761	1 761	
TOTAL	956 569	956 569	

E. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	431	431		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	246 787	16 516	69 837	160 434
Fournisseurs et comptes rattachés	23 402	23 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 529	2 529		
Autres impôts taxes et assimilés	715	715		
Groupe et associés	37 500	37 500		
TOTAL	311 363	81 092	69 837	160 434
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 144			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.0000	191 346			191 346

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	20 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

B. DESGACHES

Expert comptable

Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
Production				
Production en cours - Etudes	18 334		18 334	
Total III	18 334		18 334	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			18 334	

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	19 944
Autres créances	16 247
Total	36 191

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 402
Dettes fiscales et sociales	399
Total	24 232

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 761
Total	1 761

B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		50 407
Dont entreprises liées		50 407

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PILAT SOLAIRE (ex.clos 31/12/20)	69 441	60.00	46 601
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS LES AILES DE TAILLARD	42 121	25.00	21 538
- (ex.clos 31/12/2021)			
- SAS CENTRALES VILLAGEOISES DE LA REGION DE CONDRIEU (ex.clos2021)	133 232	7.35	7 569
- SAS METHAMOLY	1 050 610	11.40	209 848
- (ex.clos 31/12/2021)			
- SAS ADVIVO SOLAIRE	249 290	35.00	5 126
- (ex.clos 31/12/2020)			
- CAP VERT BIO ENERGIES MONTBRISON	1 000	20.00	
- (1er exercice social à arrêter en 2021)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021**

À l'assemblée générale de la société SEM Energies Loire Soleil,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1 Nature de la convention : Avance en compte courant d'associé dans la société SAS METHAMOLY et rémunération de ce compte courant (convention en date du 30/03/2018) :
 - Montant du compte courant au 31/12/2021 : 69873.67 €
 - Taux de rémunération du compte courant : 5%
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice sur l'exercice : 3109.71 €

- 2 Nature de la convention : Emprunt obligataire convertible dans la société ADVIVO et rémunération de cet emprunt (convention en date du 30/05/2016):
 - Montant de l'emprunt au 31/12/2021 : 333375 €
 - Taux de rémunération du compte courant : taux maximum fiscalement déductible au titre de l'exercice
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice : 3916.49 €

- 3 Nature de la convention : Avance en compte courant d'associé dans la société PILAT SOLAIRE et rémunération de cette avance (convention en date du 05/06/2015):
 - Montant du compte courant au 31/12/2021 : 29927.86 €
 - Taux de rémunération du compte courant : taux maximum fiscalement déductible au titre de l'exercice
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice : 3458.87 €

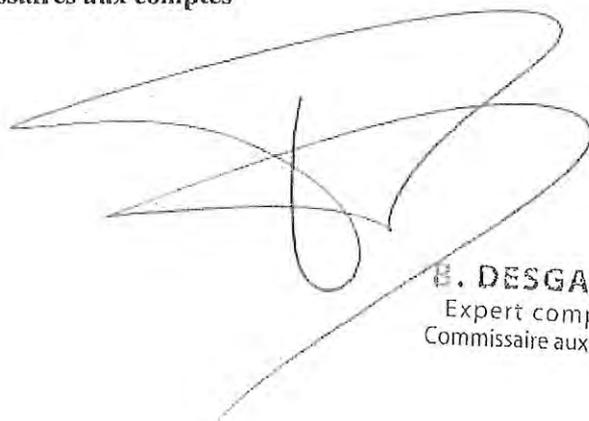
- 4 Nature de la convention : Avance en compte courant par la Communauté de Communes MONT PILAT et rémunération de cette avance :
 - Montant du compte courant au 31/12/2021 : 37500 €
 - Taux de rémunération du compte courant : 0%

- 5 Nature de la convention : Refacturation de frais de personnel du SIEL :
 - Montant de la facturation 2021 (facture à établir) : 8626.67 €

- 6 Nature de la convention : Emprunt obligataire convertible dans la société BILLOM ENERGIES et rémunération de cet emprunt :
- Montant de l'emprunt au 31/12/2020 : 100000 €
 - Taux de rémunération du compte courant : 5%
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice : 5000 €
- 7 Nature de la convention : Avance en compte courant d'associé dans la société SAS CAP VERTBIO ENERGIES et rémunération de ce compte courant :
- Montant du compte courant au 31/12/2021 : 511156.47 €
 - Montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice sur l'exercice : 34921.57 €

A FIRMINY
Le 09/06/2021

B. DESGACHES
Commissaires aux comptes



B. DESGACHES
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

*Nombre de membres du
Bureau :*

*En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27*

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,
se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-
Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment
convoqués le mardi treize septembre 2022.

OBJET

**Délibération
2022_09_19_06B Rapport
de gestion 2021 de la SPL
OSER :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-
Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET,
Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY,
Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal
PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard
SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier
VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE,
Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE,
Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose :

VU l'article L 1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le SIEL-TE Loire est membre de la SPL d'Efficacité Energétique - SPL OSER - depuis 2013 ;

CONSIDERANT que la SPL OSER a pour objet, sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique ;

CONSIDERANT le rapport transmis le 30 juin 2022 par la SPL OSER.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la-majorité :

PREND acte du rapport de gestion 2021 de la société publique locale OSER

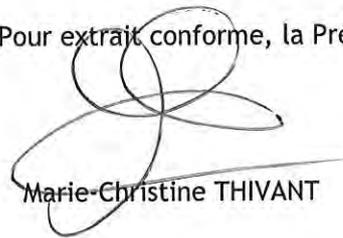
AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 19 septembre 2022

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.



SPL OSER

Auvergne-Rhône-Alpes

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Société publique locale au capital de 10 999 050 euros

Siège social : Hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes
1 Esplanade François Mitterrand
69002 LYON

RCS Lyon 791 623 069

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/06/2022

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

NEUVIEME EXERCICE

Préambule

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

La société est composée de 32 actionnaires, représentés par 12 administrateurs et 29 censeurs.

Pour rappel,

Le Conseil d'Administration du 8 février 2021 a validé l'augmentation de capital de 107 000 euros visant à faire entrer la métropole du Grand Lyon, et les villes de Lyon et Thoiry portant ainsi le capital de la société à 10 908 050 €.

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021 a validé l'augmentation de capital de 91 000 euros visant à faire entrer les villes de Charbonnières-les-Bains, Le Bourget-du-Lac, Loriol-sur-Drôme, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Villeurbanne, et Voiron portant ainsi le capital de la société à 10 999 050 €.

2. Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Actionnaires	Représentants	Actions	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur Xavier ODO	735 278	66,85%
	Madame Sophie BLACHERE		
	Monsieur Eric FOURNIER		
	Monsieur Emmanuel MANDON		
	Monsieur Yannick LUCOT		
	Madame Michèle CEDRIN		
	Monsieur Axel MARIN		
	Monsieur François CHEMIN		
Ville d'Annecy	Madame Magali MUGNIER	100 617	9,15%
Ville de Bourg-en-Bresse	Madame Charline LIOTIER	93 514	8,50%
Assemblée spéciale représentants les actionnaires ci-dessous :		170 496	15,50%
	Monsieur Vincent FRISTOT, Ville de Grenoble		
	Monsieur Christian DORANGE, Ville de Roanne		
Métropole du Grand Lyon		5 000	0,45%
S.I.E.L.		5 000	0,45%
Ville d'Aix-les-Bains		2 958	0,27%
Ville d'Ambérieu-en-Bugey		1 488	0,14%
Ville d'Annemasse		3 380	0,31%
Ville d'Eybens		1 000	0,09%
Ville d'Albertville		2 000	0,18%
Ville de Charbonnières-les-Bains		600	0,05%
Ville de Gières		630	0,06%
Ville de Grenoble		64 707	5,88%
Ville de Grigny		40 630	3,69%
Ville de La Motte-Servolex		1 300	0,12%
Ville de Le Bourget-du-Lac		600	0,05%
Ville de Loriol-sur-Drôme		700	0,06%
Ville de Lyon		5 000	0,45%
Ville de Megève		400	0,04%
Ville de Meyzieu		3 000	0,27%
Ville de Montmélian		8 138	0,74%
Ville de Passy		1 165	0,11%
Ville de Pont-de-Claix		1 100	0,10%
Ville de Rillieux-la-Pape		3 200	0,29%
Ville de Roanne		3 600	0,33%
Ville de Saint-Fons		1 700	0,15%
Ville de Saint-Pierre-de-Chartreuse		100	0,01%
Ville de Saint-Priest		4 100	0,37%
Ville de Thoiry		700	0,06%
Ville de Valsérhône		1 200	0,11%
Ville de Villeurbanne		5 000	0,45%
Ville de Voiron		2 100	0,19%
Total des actions		1 099 905	100,00%

Mandataire	Qualité et fonctions	Nom et adresse de l'entité
Monsieur Xavier ODO	Conseiller Régional depuis 2021	<p>Membre des commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finances, Ressources Humaines et Administration Générale - Transport - Enseignement Supérieur et recherche, Innovation
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - <u>Titulaire</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical : Vice président - INSPIRA - Comité syndical - Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon - CREFOP - Comité plénier - CAEN - Académie de Lyon - CDCI du Rhône - Comité technique régional Compétitivité - Lyon II - Conseil de l'IETL - Lyon II - Université Lumière – CA - Lyon III - Conseil de l'IUT - Lyon 1 - Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon - IUT Lyon 1 - Université Claude Bernard - Institut supérieur d'optométrie Lyon - EM Lyon – AG - Elue référent emploi formation Lyon Métropole - Ecole de la 2e chance du Rhône - Ecole centrale de Lyon - Conseil scientifique - ECEMA – Rhône - CROUS de Lyon - Saint-Etienne
		<ul style="list-style-type: none"> - Commission Permanente – SPIRAL - Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Lumière - Lyon II - Comité de pilotage du projet NANOBIO - Comité de bassin Rhône Méditerranée (+3 commissions géographiques) - Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics - Centre d'études européen – Rhône - Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée – Rhône - Association TDIE – Transports, Développement, Intermodalité, Environnement - ADULLACT - EPORA - Lycée Danielle Casanova Givors - LP Aragon Picasso Givors - Lycée privé Notre-Dame Givors - Lycée René Descartes Saint-Genis-Laval
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - <u>Suppléant</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Lycée Ella Fitzgerald St-Romain-en-Gal (MC) - Lyon III Conseil Scientifique (CG) - CFA INTERFORA IFAIP - Saint-Fons (MP) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux - IFAS - Lycée Jean-Marie Jacquard Oullins (M. Millet) - IFAS - UGECAM - La Maisonnée - Francheville (M. Millet) - IFSI CHU HCL Saint-Genis-Laval (M. Millet) - Etablissement public de coopération culturelle "Cité du Design - Ecole supérieure d'art et de design" (E. Mandon)
	Représentation du Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Axelera Auvergne-Rhône-Alpes Pôle de Compétitivité - Cluster Lumière - INDURA Auvergne-Rhône-Alpes - Comité technique SRESRI (Suppléant) - Conseil Supérieur de l'Education Nationale - Commission académique de la carte scolaire - GT Transport scolaire et interurbain - CDR du CDG du Rhône
	Maire de Grigny depuis 2014	<p>Membres des organismes extérieurs en qualité de Maire de Grigny :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vice-président du SMAGGA, en charge des ouvrages écrêteurs - SIGERLY - Conférence Métropolitaine des Maires de la Métropole de Lyon

Mandataire	Qualité et fonctions	Nom et adresse de l'entité
Madame Sophie BLACHERE		SCC France SAS, 96 Rue des Trois Fontanot, 92744 Nanterre Cedex - salariée
		Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse Lyon
		Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical
		AuvergneRhôneAlpes Energie Environnement – AG et bureau
		Building Information Modeling Auvergne Rhône Alpes
		Commission de concertation de l'enseignement privé Lyon
		Schéma de développement du réseau public de transport de l'électricité de Rhône Alpes
		Auvergne - Comité régional de concertation
		VEGEPOLYS Valley
		Lyon I Institut Techniques de réadaptation
		LY Formation (Ecoris)– Rhône
		LP Sermenaz Rillieux la Pape
		Institut de formation des pédicures podologues EIASS Rockefeller ICOGI
		Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients de la vue(IFMKDV)
		Institut de formation en infirmier anesthésiste CHU HCL (Lyon 3) IADE de Lyon
		IFAS Lycée professionnel Marie Curie Villeurbanne
		Compétences Pro Rhône CFA du CREAP Caluire et Cuire
	Lycée André Cuzin Caluire et Cuire	
	Lycée Magenta Villeurbanne	
	Lycée Marie Curie Villeurbanne	
	LP Frédéric Fays Villeurbanne	
	Lycée StExupéry Cité scolaire Elie Vignal Caluire et Cuire	
	Boisard Ecole de production	
Monsieur Eric FOURNIER	Membre des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Titulaire	- ANEM - Association Nationale des Elus de la Montagne - Association AMORCE - Association EUROMONTANA - Association pour la Mesure de la Pollution Atmosphérique d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMo) AG et CA - Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement - AG - Comité de pilotage du projet INES "Institut National de l'Energie Solaire" - EPF - Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie - 74 - Fonds pour le développement d'une politique intermodale dans les transports dans le massif alpin - IFAS - Institut de Formation Aide-Soignant - CHI Mont-Blanc - SALLANCHES - LP PRIVE DU MONT BLANC - SALLANCHES (74) - TLP390 - LYCEE DE CHAMONIX - CHAMONIX MONT BLANC (74) - TLP512 - LYCEE MONT BLANC RENE DAYVE (74) - PASSY - TLP237 - Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Aiguilles Rouges (Comité consultatif) - SAEM Alpes du Nord Aménagement Touristique - ANAT - Assemblée Générale & Conseil d'administration
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Suppléant	- Association TDIE - Transports, Développement, Intermodalité, Environnement (Suppléant) - LP HOTELIER FRANCOIS BISE - BONNEVILLE (74) - TLP231 (Suppléant) - LPO CHARLES PONCET - CLUSES (74) - TLP233 (Suppléant) - LYCEE GUILLAUME FICHET - BONNEVILLE (74) - TLP230 (Suppléant) - SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois) 74 - Comité syndical (Suppléant)
	Autres mandats	Maire de CHAMONIX-MONT-BLANC Président de la Communauté de communes du VALLEE de CHAMONIX
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Commission Montagne Commission Environnement et écologie positive Conseiller spécial
Monsieur Emmanuel MANDON	Non communiqué à la date du 29/04/2022	
Monsieur Yannick LUCOT	Gérant	SCI Amétis
Madame Michèle CEDRIN	Vienne	1ère adjointe
	CA VIENNE CONDRIEU	Conseillère communautaire
	Organismes extérieurs	Conseil d'Administration Inspira Conseil d'Administration Lycée Gallilée Conseil d'Administration Lycée Agrotec Conseil d'Administration Lycée la Pléiade Conseil d'Administration Lycée Robin Conseil d'Administration Lycée Saint-Châles Conseil d'Administration Via Fluvia Bureau et Conseil d'Administration Cluster éco bâtiment
Monsieur Axel MARIN	Aucun autre mandat	
Monsieur François CHEMIN	Aucun autre mandat	
Madame Magali MUGNIER	Non communiqué à la date du 29/04/2022	
Madame Charline LIOTIER	Sociétaire non gestionnaire	SCI DES QUATRES ROUTES, 14 Place de l'Eglise, 42560 Gumieres
Monsieur Vincent FRISTOT	Président du conseil d'administration, administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM Gaz et Electricité de Grenoble
	Président et membre du conseil de surveillance	SAS GreenAlp
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM CCIAG Compagnie de Chauffage
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM Innovia
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SPL ALEC Agence locale de l'énergie
	Administrateur représentant Grenoble Alpes Métropole	EPFL-D Etablissement public foncier local
	Membre du bureau, comité syndical, représentant Grenoble Alpes Métropole	EP SCOT
	Administrateur, représentant Gaz et Electricité de Grenoble	FNCCR, Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies
Administrateur, représentant la SEM GEG	Fédération des EPL Entreprises publiques locales	
Monsieur Christian DORANGE	Gérant majoritaire	SARL SMR au 3 place victor HUGO 42120 LE COTEAU

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

En effet, il est rappelé que conformément aux statuts (art. 15) « le mandat des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés ».

3. La gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 31 mai 2013, il a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

4. Les dirigeants

4.1 - Le Président

La présidence du conseil d'administration est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Eric FOURNIER, désigné à cette fonction par le conseil d'administration du 25 avril 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur. Le mandat a été renouvelé le 19 novembre 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur.

4.2 - Le Directeur général

Le Directeur général est Monsieur Philippe TRUCHY, désigné par délibération du conseil d'administration du 31 mai 2013 et renouvelé lors du conseil d'administration du 25 avril 2016, puis du 8 avril 2019 pour un nouveau mandat expirant lors du conseil d'administration convoquant l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des restrictions suivantes :

- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la société dans le cadre de son statut d'organisme « in house » ;
- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre des obligations de transparence et de concurrence résultant de son statut de pouvoir adjudicateur ;
- Il ne pourra passer aucun contrat de tiers investisseur avec une collectivité actionnaire sans un accord préalable du conseil d'administration.

4.3 - Le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est la société CABINET SERAPIONE, 445 Rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, représentée par Monsieur Nicolas SERAPIONE.

Il n'y a pas de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat a été accordé suite à la Commission d'appel d'offres de la SPL OSER du 26 juin 2019 pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.4 - Les changements intervenus au cours de l'exercice

Suite aux élections régionales en 2021, de nouveaux censeurs et administrateurs ont été désignés.

Le collège des membres de la commission d'appel d'offres, du Comité d'Engagements et d'Investissements, et de l'Assemblée Générale a été modifié en conséquence.

Le représentant à l'Assemblée Générale pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, actionnaire principal, est désormais M. Frédéric BONNICHON, désigné par délibération du conseil régional du 19 juillet 2021.

Les règlements de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration n'ont pas connu de modifications en 2021.

Les statuts ont été mis à jour en 2021.

Un livret de gouvernance qui synthétise le fonctionnement des instances de la Société est régulièrement mis à jour et communiqué aux nouveaux actionnaires.

4.5 - Le personnel de la société

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la société se composait de 15 salariés, qui représentent 14.45 ETP (soit 13,23 ETP en moyenne sur l'année), 15 salariés en CDI, et aucun salarié en CDD.

Dont

- 12 cadres,
- 0 agent de maîtrise
- 2 employées
- 1 apprenti.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés aux résultats.

4.6 - Les locaux de l'entreprise

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les bureaux de la société sont situés au 5 rue Eugène FAURE, 38000 Grenoble. La SPL OSER loue ces bureaux à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une agence a été créée au 3 route de Clermont, 63530 Volvic. La SPL OSER loue un bureau à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs dans les domaines comptables et financiers.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le neuvième de la société, se caractérise par des missions réparties principalement en deux types de marchés entre la société et les collectivités :

Pour les études en amont, dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux, l'activité a été plus soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 16 marchés contre 7 en 2020. Ces prestations sont effectuées via des marchés de prestations intellectuelles, d'une durée moyenne de l'ordre de 6 mois.

Pour la phase opérationnelle, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage sur une durée longue, couramment plus de dix ans avec la phase exploitation maintenance. L'activité s'est déroulée sur une majorité de mandats signés dans les années précédentes mais aussi sur la phase de lancement d'un nombre important de nouveaux mandats signés en 2021 (7 en 2021 contre 2 en 2020). Les collectivités concernées par ces nouveaux mandats sont soit des collectivités historiques, à savoir Grigny, Bourg-en-Bresse et Eybens, soit des collectivités ayant pris part plus récemment au capital telles que Albertville, Lyon, le Grand Lyon et Le Bourget-du-Lac, pour lesquelles la société est intervenue sur la phase en amont.

Plus marginalement l'activité a été réalisée via d'autres types de marchés notamment via une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Passy.

L'activité pour les phases opérationnelles (Phase 2 contractualisation des marchés et Phase 3 Conception-réalisation) constitue, comme chaque année, la majorité des moyens mis en œuvre par la société, et également des honoraires, avec :

- Une hausse d'activité sur la phase contractualisation grâce aux nouveaux mandats signés en 2021.
- Pour la Phase Conception réalisation, une activité portant sur treize opérations en cours, avec des opérations d'importance sur le plan du volume des travaux à engager, mais représentant au global une activité légèrement plus faible que les années précédentes. Au cours de cette année 2021, se sont déroulées les réceptions d'une opération pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le lycée Aragon Picasso à Givors (réalisée en B.E.A) et de deux opérations en mandat

de maîtrise d'ouvrage portant sur l'espace Jean Poperen à Meyzieu et le groupe scolaire Cotfa à Annecy.

Il convient de noter que l'activité a été très dense en phase d'audit, sur un grand nombre d'opérations, en bonne partie pour les collectivités ayant pris part plus récemment au capital de la SPL.

2. Analyse de l'évolution des affaires

2.1 - Activité économique

L'activité de la société s'est poursuivie durant l'année 2021 sur les phases classiquement développées pour les opérations réalisées en marché global de performance, avec en amont, des missions d'audits énergétiques, puis les mandats de maîtrise d'ouvrage. La phase exploitation maintenance prend de l'ampleur compte-tenu du nombre d'opérations réceptionnées, soit près d'une trentaine désormais au 31/12/2021.

Il est important de noter que la pandémie liée au COVID-19 a touché la société avec un impact sur son chiffre d'affaires et notamment sur le lancement de nouvelles opérations. En effet, en 2020 seulement deux mandats de maîtrise d'ouvrage ont été signés. Le nombre de mandats signés en 2021 (7) est le plus important sur une année jusqu'à présent, ce qui s'explique principalement par le nombre croissant d'actionnaires.

Par ailleurs, l'activité de la SPL sur l'année 2021 et le résultat négatif découle de plusieurs facteurs sur le plan du résultat financier :

Sur les moyens d'encadrement des équipes :

- Les phases de développement avec de nouveaux actionnaires nécessitent des moyens d'encadrement importants (directeur général, directeur technique, responsables de secteur) pour aboutir à un mandat de maîtrise d'ouvrage et le lancement d'une opération.
- Les recrutements successifs nécessitent également un encadrement significatif, sur une durée supérieure à 6 mois.
- L'évolution des effectifs, et ce sur un territoire régional, engendre une nécessaire évolution des méthodes et des partages de pratiques internes.

Sur le déroulement des opérations :

Le ralentissement lié au COVID-19, très fort en 2020, a eu un impact moindre en 2021 sur l'activité de la société. Cependant, cet impact persiste avec notamment l'allongement de la durée des opérations. Sur le plan économique, les évolutions sur le montant des honoraires, qui ont pu être acceptés par les collectivités dans certains cas, ne couvrent pas les moyens supplémentaires mis en œuvre par la société du fait de l'allongement de la durée d'intervention. D'une manière générale, lorsque les opérations de rénovation énergétique subissent des aléas, s'allongent, les moyens à

mettre en œuvre s'accroissent et l'activité économique de la SPL se trouve pénalisée.

Sur le renouvellement des marchés passés entre actionnaires et la société :

Il convient de rappeler que l'activité d'une SPL dépend de la sollicitation de ses actionnaires qui sont ses seuls clients.

Il est courant de constater un creux dans les sollicitations autour des périodes d'élections, et pour la SPL, les élections municipales ont un effet plus particulièrement significatif. Le faible renouvellement des contrats en 2020 a eu un impact, alors qu'il est essentiel que ce renouvellement soit le plus régulier possible pour maintenir une activité rentable économiquement, et permettre de répondre aux demandes à moindre coût.

2.2 - Organisation interne et adaptation aux besoins

Le recrutement d'un responsable d'opération à Lyon, en mars 2021, remplacé en octobre 2021, a contribué à accroître les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des nouvelles collectivités sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Une responsable d'opération a été recrutée à Grenoble en avril 2021 pour répondre aux besoins des collectivités sur les départements de l'Est de la Région.

Une assistante a été recrutée en avril 2021 pour renforcer l'équipe administrative et financière.

Un apprenti a été recruté en septembre 2021. Ce recrutement permet d'accompagner un jeune ingénieur qui complète sa formation par une spécialisation dans le domaine du bâtiment ; il a permis de soutenir l'activité importante des responsables d'opérations sur les audits énergétiques.

2.3 - Changement dans le mode de réalisation

Depuis plusieurs années et la fin des opérations en B.E.A, l'intervention en mandat de maîtrise d'ouvrage, s'est développée. Le mandat de maîtrise d'ouvrage répond bien aux demandes des collectivités.

La société a cherché à répondre favorablement à la plupart des demandes d'adaptations sur les mandats ; il est important de souligner que la société restera plus efficace si ces mandats sont basés sur les mêmes règles, afin d'éviter notamment une lourdeur de gestion administrative et financière.

Pour mémoire, les coûts journaliers proposés à l'ensemble des collectivités ont été actualisés lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2021, l'évolution précédente datant du 26 mars 2018.

2.4 - Description des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les suivants :

- Risque quant aux pics ou baisses d'activité engendrant des difficultés à répondre à toutes les demandes des collectivités et à assurer un plan de charge régulier.
- Risque quant aux capacités des collectivités à financer les projets de rénovation de leurs bâtiments publics, risque accru en cas de période de forte inflation.
- Risque d'allongement des opérations en cas de crise qui engendrerait des mesures de ralentissement, ou des retards de fourniture de matériaux, ou des hausses de coûts.
- Risque en cas de retard de paiement des avances de fonds en mandat de maîtrise d'ouvrage, notamment si les retards se cumulent sur plusieurs opérations.

2.5 - Utilisation des instruments financiers

La société a souscrit 28 comptes à terme de 250 000 euros chacun d'une durée de 5 ans pour les 20 premiers contractés en 2019 ; et d'une durée de 3 ans pour les 10 derniers contractés en 2020, l'ensemble auprès de la Caisse d'Epargne. Le montant de 7 millions d'euros permet à la Société d'obtenir un résultat financier bénéficiaire.

Le montant souscrit permet à la Société de percevoir des intérêts en fin de contrat. Une première enveloppe contractée le 1^{er} février 2019 de 12 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.80% par an. Une deuxième enveloppe contractée le 15 février 2019 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.66% par an. Une troisième enveloppe contractée le 7 décembre 2020 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.50% par an.

Pour mémoire, la société avait, en 2014 et dans le cadre du financement des trois lycées, Montgolfier à Annonay, la Pléiade à Pont-de-Chéruy et Amblard à Valence, souscrit des instruments de couverture des taux (« swaps ») auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour un montant de près de 4 M€ et une durée de 20 années d'amortissement. Ces instruments permettent de faire correspondre des financements à taux variables avec un loyer fixe, de sorte que la société ne soit pas exposée en cas d'évolution des taux.

2.6 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

2.6.1 Activité économique

Depuis la clôture de l'exercice, l'activité économique de la société poursuit sa reprise avec la signature d'un second mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Grand Lyon en janvier 2022, un mandat avec la Ville de Grenoble, et un mandat avec la Ville de Saint-Fons. Un mandat est en cours de signature avec la commune de Villeurbanne.

L'activité est forte pour le premier trimestre du fait des 7 mandats signés en 2021 avec des actionnaires historiques mais aussi avec de nouveaux actionnaires.

Il est à noter qu'une négociation est en cours avec la Région pour pallier aux difficultés rencontrées sur l'opération de rénovation énergétique du Lycée La Fayette à Clermont Ferrand. Elle n'est pas provisionnée dans les comptes.

Enfin, un mois après le début la guerre en Ukraine, les hausses du coût de l'énergie et des matières premières commencent à créer des interrogations sur les plannings et le bon déroulement des opérations. Des échanges avec les collectivités concernées seront vraisemblablement nécessaires.

2.6.2 Trésorerie

La trésorerie est très satisfaisante. Le système de financement des opérations des collectivités étant basé sur un régime de demandes d'avances, la trésorerie est excédentaire.

L'objectif de règlement des fournisseurs se poursuit autour d'un délai de 20 jours à 30 jours après réception des factures. Cela présente un intérêt significatif pour les entreprises.

2.6.3 Vie sociale

Le Conseil d'Administration du 4 avril 2022 permettra d'ouvrir une augmentation de capital réservée à la Ville de Caluire-et-Cuire pour 44 000 euros.

2.6.4 Recrutement

La société est en cours de recrutement sur le territoire lyonnais d'un deuxième responsable d'opérations afin de répondre aux besoins des nouveaux actionnaires sur ce territoire.

2.7 - Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.8 - Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

L'entrée de neufs nouveaux actionnaires dans la société et la prévision de nouvelles entrées de collectivités en 2022 doivent conduire à une forte hausse de l'activité pour les années à venir. Les effets seront visibles avec un décalage lié au besoin d'investissement humain nécessaire avant de parvenir à lancer les premières missions pour ces nouveaux actionnaires.

L'activité avec les actionnaires présents depuis plusieurs années, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communes qui disposent d'un gros patrimoine immobilier, représente une réserve conséquente à confirmer dans les faits par la signature de nouveaux marchés avec la société.

Le Décret tertiaire et les objectifs fixés de réduction des dépenses d'énergie impliquant des rénovations lourdes devraient inciter encore davantage les collectivités locales à rénover leur patrimoine.

Par ailleurs le financement des projets reste un sujet important pour les collectivités et la société poursuit ses efforts pour apporter ses compétences en assistance aux actionnaires. La mise en place des nouvelles règles de financement FEDER sur la fin du 1^{er} semestre 2022 est attendue par les collectivités locales.

Le contexte international, dont les évolutions créent de fortes incertitudes, aura vraisemblablement des impacts sur l'activité économique et dans le domaine du bâtiment sur la fourniture des matières premières nécessaires. Les conséquences qui pourraient être l'allongement des délais de réalisation des opérations et leur renchérissement constitue une source de questionnements.

Compte-tenu des marchés signés et des prévisions au cours des mois à venir, des efforts à poursuivre pour intégrer les nouveaux recrutements dans les pratiques de la société, l'exercice 2022 devrait se traduire par un résultat net proche de l'équilibre.

2.9 - Succursales

Outre son siège situé à l'hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes, la Société a six établissements :

- A Grenoble (38000, 5 rue Eugène FAURE) où sont situés ses bureaux et la majorité de son personnel ;
- A Volvic (63530, 3 route de Clermont) où a été créée une agence.

Au cours des années précédentes, des établissements ont été créés sur des sites où sont exploités une centrale photovoltaïque dans le cadre d'un B.E.A :

- A Grenoble (38000, 71 et 73 Rue Joseph Bouchayer, Groupe Scolaire Paul Painlevé)
- A Grenoble (38000, 55 et 59 Rue Ampère, Groupe Scolaire Ampère)
- A Givors (69700, 12 Chemin de la Côte à Cailloux, Lycée Aragon Picasso)
- A Saint-Priest-en-Jarez (42270, 63 Avenue Albert Raimond, Lycée Simone Weil)
- A Valence (26000, 43 rue Amblard, Lycée Amblard)

Il convient de préciser que la création d'établissement est obligatoire au-delà d'un seuil sur la puissance installée de la centrale photovoltaïque.

2.10 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société

au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021 : les salariés ne détiennent pas de participation au capital de la Société.

2.11 - Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2 064 923 euros contre 3 558 440 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o La diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats de maîtrise d'ouvrage ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 2 470 923 euros contre 4 469 749 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 600 504 euros contre 4 653 739 euros au titre de l'exercice précédent :
 - o Le montant reflète principalement les achats de travaux pour les opérations réalisées en B.E.A. Les coûts de structure propres s'élèvent à 1 143 159 euros contre 942 090 euros lors de l'exercice précédent, la progression étant essentiellement attribuable aux recrutements effectués en cours d'année 2021 ;
- Le résultat d'exploitation ressort négatif à -129 580 euros contre -183 989 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 652 328 euros contre 533 848 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22.19 % :
 - o Cette augmentation résulte pour l'essentiel du recrutement d'une assistante à Grenoble et de deux responsables d'opérations situés à Grenoble et à Lyon, ainsi que d'un apprenti à Grenoble ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 275 132 euros contre 228 963 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 20.16 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 13.23 contre 10.37 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire ;
- Le résultat financier s'élève à 47 701 euros contre 52 031 euros au titre de l'exercice précédent. Le gain s'explique par le placement en compte à terme d'excédents de trésorerie ;
- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort négatif à 81 879 contre un résultat négatif à 131 959 euros pour l'exercice précédent ;

- ⇒ Compte tenu des éléments ci-dessus,
- Du résultat exceptionnel négatif de 300 euros contre un résultat positif de 100 743 euros pour l'exercice précédent, expliqué par le mécanisme de pénalités appliquées sur les B.E.A des deux groupes scolaires Painlevé et Elisée Chatin à Grenoble,
 - Le résultat de l'exercice se solde par **une perte de 82 179 euros contre 31 216 euros** pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

2.12 - Analyse de l'évolution des résultats

Depuis l'année 2019, qui marquait la signature des premiers mandats de maîtrise d'ouvrage, le résultat d'exploitation est négatif alors qu'il était positif de 2015 à 2018. L'allongement de la durée de certains projets, le ralentissement lié à la crise sanitaire expliquent une partie de ce constat. Il convient de souligner que la société est davantage soumise aux validations de la collectivité en mandat de maîtrise d'ouvrage, ce qui peut allonger le délai de réalisation des opérations.

Un nombre de projets lancés insuffisant dans les années antérieures a conduit à une activité plus faible en phase réalisation pour 2021, avec un impact sur le résultat.

Les recrutements et les moyens nécessaires d'encadrement ont mobilisés les équipes dans une adaptation de la société à une croissance prévisible.

Il est donc nécessaire de maintenir une certaine vigilance à la fois sur la régularité de l'activité de la société, sur la gestion des aléas dont les décalages de projets, et les impacts à prendre en compte sur les honoraires de la société.

Il convient de souligner l'importance des placements des excédents de trésorerie afin d'améliorer le résultat de la société.

Malgré tout, il est important de souligner que le résultat 2020 hors résultat exceptionnel approchait un résultat négatif de 132 K€ contre un résultat négatif 2021 de 82 K€, ce qui traduit une amélioration de la situation.

En termes de résultat, le déficit de l'exercice (82 k€) démontre :

- La sensibilité de la société aux aléas et ralentissements d'activité, aux retards des opérations,
- La nécessité d'une continuité de l'activité et le besoin de sollicitations régulières de la part des collectivités,

L'année 2021 a marqué la livraison du dernier projet signé en bail emphytéotique administratif qui concernait le lycée Aragon Picasso pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est important de souligner que les résultats à prévoir sont dépendants du volume des opérations apportées par l'ensemble des actionnaires présents et futurs, la société s'étant organisée pour y faire face.

2.13 - Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les résultats des cinq derniers exercices, le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2.14 - Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 82 179.48 euros en prélevant sur les autres réserves.

Réserve légale	30 887.36
Réserve légale après affectation	30 887.36
Autres réserves	505 072.76
Affectation du résultat 2021	- 82 179.48
Autres réserves après affectation	422 893.28

Le montant total ainsi généré au terme des 9 exercices est donc de **453 780.64 €**.

2.15 - Rappel des dividendes distribués au cours de 3 exercices précédents

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.16 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.17 - Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants correspondent à 7 741.69 euros dont le règlement est intervenu en 2022 ;

- Les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants représentent 97 964.27 €. Le recouvrement est prévu en 2022 ;
- Les demandes d'avances ou de remboursement échues non réglées à la date de clôture représentent respectivement 469 201.30 € et 32 999.89 €. Le recouvrement est prévu en 2022.

2.18 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

III – LES PARTICIPATIONS ET LES ACTIVITES DES FILIALES

La société ne dispose d'aucune participation dans une autre société et n'a aucune filiale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Le Président
Monsieur Éric FOURNIER

ANNEXE 1 : BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT ET LEURS ANNEXES

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE
1 ESP FRANCOIS MITERRAND
CS 20033 LYON 2EME
69002 LYON

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN
Le 23/03/2022

Emilie VOLLERIN
Expert-Comptable

Cabinet E-VECA
90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN
06.30.57.52.33

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 9
- <i>Détail Compte de résultat</i>	10 à 13
- <i>Annexe</i>	14 à 23

Cabinet E-VECA

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE
1 ESP FRANCOIS MITERRAND
CS 20033 LYON 2EME
69002 LYON

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

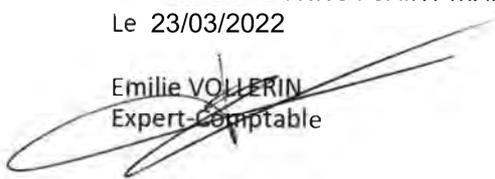
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	100 273 171.68	Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 064 923.00	Euros
- Résultat net comptable,	(82 179.48)	Euros

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN
Le 23/03/2022

Emilie VOLLERIN
Expert-Comptable



SPL EFFICACITE ENERGETIQUE
1 ESP FRANCOIS MITERRAND
CS 20033 LYON 2EME
69002 LYON



COMPTES ANNUELS

Cabinet E-VECA
90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	61 061. 50	51 405. 60	9 655. 90	6 603. 78	3 052. 12	46. 22	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	81 004. 94	64 342. 38	16 662. 56	18 839. 11	2 176. 55-	11. 55-	
	Immobilisations en cours				2 243. 97	2 243. 97-	100. 00-	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	4 296. 24		4 296. 24	1 471. 24	2 825. 00	192. 01		
Total II	146 362. 68	115 747. 98	30 614. 70	29 158. 10	1 456. 60	5. 00		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	43 817 983. 42		43 817 983. 42	44 983 615. 11	1 165 631. 69-	2. 59-	
	Autres créances	43 613 732. 02		43 613 732. 02	22 455 976. 99	21 157 755. 03	94. 22	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	12 786 136. 32		12 786 136. 32	12 586 786. 23	199 350. 09	1. 58		
Charges constatées d'avance (3)	24 705. 22		24 705. 22	18 905. 84	5 799. 38	30. 68		
Total III	100 242 556. 98		100 242 556. 98	80 045 284. 17	20 197 272. 81	25. 23		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	100 388 919. 66	115 747. 98	100 273 171. 68	80 074 442. 27	20 198 729. 41	25. 22		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0. 24

40 420 300. 00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 999 050 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 999 050.00		10 801 050.00		198 000.00	1.83
	Réserves						
	Réserve légale	30 887.36		30 887.36			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	505 072.76		536 288.99		31 216.23-	5.82-
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	82 179.48-		31 216.23-		50 963.25-	163.26-
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	11 452 830.64		11 337 010.12		115 820.52	1.02	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 093 647.57		31 763 014.85		1 669 367.28-	5.26-
	Concours bancaires courants	150.00		150.00			
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 615 529.95		3 915 475.32		700 054.63	17.88	
Dettes fiscales et sociales	7 402 709.68		7 587 355.72		184 646.04-	2.43-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	46 566 760.17		25 120 663.21		21 446 096.96	85.37	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	141 543.67		350 773.05		209 229.38-	59.65-
	Total IV	88 820 341.04		68 737 432.15		20 082 908.89	29.22
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		100 273 171.68		80 074 442.27		20 198 729.41	25.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

60 429 597.00 38 643 785.30

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	618 544. 26		618 544. 26	628 319. 34	9 775. 08-	1. 56-
Production vendue de services	1 446 378. 74		1 446 378. 74	2 930 120. 88	1 483 742. 14-	50. 64-
Chiffre d'affaires NET	2 064 923. 00		2 064 923. 00	3 558 440. 22	1 493 517. 22-	41. 97-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 666. 64		2 666. 64	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			839. 94	521. 05	318. 89	61. 20
Autres produits			402 493. 90	910 788. 17	508 294. 27-	55. 81-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 470 923. 48	4 469 749. 44	1 998 825. 96-	44. 72-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 257 471. 45	2 945 173. 50	1 687 702. 05-	57. 30-
Impôts, taxes et versements assimilés			13 068. 52	13 631. 09	562. 57-	4. 13-
Salaires et traitements			652 328. 37	533 847. 97	118 480. 40	22. 19
Charges sociales			275 131. 70	228 962. 78	46 168. 92	20. 16
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 096. 58	20 846. 33	3 749. 75-	17. 99-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			385 407. 35	911 277. 04	525 869. 69-	57. 71-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 600 503. 97	4 653 738. 71	2 053 234. 74-	44. 12-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			129 580. 49-	183 989. 27-	54 408. 78	29. 57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 *	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 861. 52	47 097. 16	764. 36	1. 62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	444 004. 69	473 910. 59	29 905. 90-	6. 31-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	491 866. 21	521 007. 75	29 141. 54-	5. 59-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	444 165. 20	468 977. 22	24 812. 02-	5. 29-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	444 165. 20	468 977. 22	24 812. 02-	5. 29-
2. Résultat financier (V-VI)	47 701. 01	52 030. 53	4 329. 52-	8. 32-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 879. 48-	131 958. 74-	50 079. 26	37. 95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		208 413. 98	208 413. 98-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	360. 00		360. 00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	360. 00	208 413. 98	208 053. 98-	99. 83-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300. 00	107 671. 47	107 371. 47-	99. 72-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	360. 00		360. 00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	660. 00	107 671. 47	107 011. 47-	99. 39-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	300. 00-	100 742. 51	101 042. 51-	100. 30-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 963 149. 69	5 199 171. 17	2 236 021. 48-	43. 01-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 045 329. 17	5 230 387. 40	2 185 058. 23-	41. 78-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	82 179. 48-	31 216. 23-	50 963. 25-	163. 26-

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 655. 90	6 603. 78	3 052. 12	46. 22
20880000 AUTRES IMMOBILISATIONS	61 061. 50	51 781. 60	9 279. 90	17. 92
28088000 AMORT. AUTRES IMMOB. INCORP	51 405. 60-	45 177. 82-	6 227. 78-	13. 79-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 662. 56	18 839. 11	2 176. 55-	11. 55-
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMATI	65 302. 72	57 453. 47	7 849. 25	13. 66
21840000 MOBILIER	10 210. 22	9 367. 22	843. 00	9. 00
21880000 AUTRES IMMOBILISATIONS	5 492. 00	5 492. 00		
28183000 AMORT. MATÉRIEL DE BUREAU & IN	51 630. 27-	42 159. 26-	9 471. 01-	22. 46-
28184000 AMORT. MOBILIER	8 311. 11-	7 230. 32-	1 080. 79-	14. 95-
28188000 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS	4 401. 00-	4 084. 00-	317. 00-	7. 76-
IMMOBILISATIONS EN COURS		2 243. 97	2 243. 97-	100. 00-
23100000 IMMOB. CORPORELLES EN COURS		2 243. 97	2 243. 97-	100. 00-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 296. 24	1 471. 24	2 825. 00	192. 01
27500000 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉ	4 296. 24	1 471. 24	2 825. 00	192. 01
Total II	30 614. 70	29 158. 10	1 456. 60	5. 00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	43 817 983. 42	44 983 615. 11	1 165 631. 69-	2. 59-
41100000 COLLECTIF CLIENTS	1 259 697. 42	365 632. 00	894 065. 42	244. 53
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	57 817. 20	7 209. 60	50 607. 60	701. 95
41820000 CLIENTS - AUTRES B.E.A.	36 628. 41	46 642. 03	10 013. 62-	21. 47-
41840000 CLIENTS - B.E.A DONT K.RÉSIDUE	42 463 840. 39	44 564 131. 48	2 100 291. 09-	4. 71-
AUTRES CREANCES	43 613 732. 02	22 455 976. 99	21157755. 03	94. 22
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	420. 00		420. 00	
40980000 R.R.R. À OBTENIR, AVOIRS NON		1 200. 00	1 200. 00-	100. 00-
43870000 ORGANISMES - PROD. À RECEVOIR	795. 60		795. 60	
44410000 ETAT-IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	19 180. 66	19 180. 66		
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS		28 052. 60	28 052. 60-	100. 00-
44567000 CRÉDIT DE TVA À REPORTER		95 608. 43	95 608. 43-	100. 00-
44569200 TVA SUR ACHATS INTRACOM. À 20		34. 98	34. 98-	100. 00-
44583000 DEMANDES DE REMBOURSEMENT TVA		100 000. 00	100 000. 00-	100. 00-
44585000 TVA NON ENCORE RÉCUPÉRABLE	23 517. 68	49 580. 87	26 063. 19-	52. 57-
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	325 783. 24	337 700. 60	11 917. 36-	3. 53-
44870000 ETATS - PROD. À RECEVOIR	540. 00	10 495. 00	9 955. 00-	94. 85-
46131000 MANDAT - BUDGET ÉTUDES	522 819. 65	434 702. 23	88 117. 42	20. 27
46133000 MANDAT - BUDGET TRAVAUX	40 135 257. 80	19 516 967. 82	20 618 289. 98	105. 64
46134200 MANDAT - BUDGET HONORAIRES	524 725. 71	290 562. 27	234 163. 44	80. 59
46137000 MANDAT - FRAIS DIVERS	1 551 195. 92	1 318 785. 88	232 410. 04	17. 62
46139200 MANDAT MAINTENANCE - P2 MAINTEN	324 693. 75	179 701. 49	144 992. 26	80. 69
46139300 MANDAT MAINTENANCE - P3 GER	61 905. 66	19 506. 83	42 398. 83	217. 35
46139500 MAINTENANCE MANDAT - P5 SENSIB	49 717. 06	19 398. 20	30 318. 86	156. 30
46139600 MANDAT MAINTENANCE - P6	72 317. 69	34 499. 13	37 818. 56	109. 62
46139800 MANDAT MAINTENANCE INTERESSEM	861. 60		861. 60	
DISPONIBILITES	12 786 136. 32	12 586 786. 23	199 350. 09	1. 58
51200100 CE SPL OSER	4 938 847. 76	5 013 220. 18	74 372. 42-	1. 48-
51200200 CE DÉPÔT EN CAPITAL	397 798. 45	134 918. 03	262 880. 42	194. 84
51210100 CE BOURG EN BRESSE BODIN	28 364. 33	28 364. 34	0. 01-	0. 00-
51210200 CE BOURG EN BRESSE ROBIN	26 628. 83	26 628. 85	0. 02-	0. 00-
51210300 CE BOURG EN BRESSE VENNES	21 459. 03	21 459. 04	0. 01-	0. 00-
51220100 CE RÉGION L. MONTGOLFIER	15 445. 92	29 786. 86	14 340. 94-	48. 15-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
51220200 CE RÉGION L. CLAUDEL	83 318. 28	33 327. 30	49 990. 98	150. 00
51220300 CE RÉGION L. LA PLÉIADE	20 848. 31	76 137. 65	55 289. 34-	72. 62-
51220400 CE RÉGION L. AMBLARD	8 709. 16	20 183. 17	11 474. 01-	56. 85-
51230100 CE CRAN GEVRIER HOTEL DE VILLE	63 250. 67	63 250. 69	0. 02-	0. 00-
51240100 CE MONTMÉLIAN MÉDIATÈQUE	5 502. 42	5 502. 42		
51250100 C.A.T. 12*250K_ 0.80%ÉCH 01/02	3 000 000. 00	3 000 000. 00		
51250200 C.A.T. 10*250K_ 0.66%ÉCH 15/02	2 000 000. 00	2 000 000. 00		
51250300 C.A.T. 10*250k€_%_ÉCH 07/12	2 000 000. 00	2 000 000. 00		
51280100 CE GRIGNY JOLIOT CURIE	60 641. 91	60 641. 91		
51870100 INTÉRÊTS COMPTE-COURANT À PERÇ	471. 34	2 256. 75	1 785. 41-	79. 11-
51870200 INTÉRÊTS COMPTE À TERME	114 849. 91	71 109. 04	43 740. 87	61. 51
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	24 705. 22	18 905. 84	5 799. 38	30. 68
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	24 705. 22	18 905. 84	5 799. 38	30. 68
Total III	100242556. 98	80 045 284. 17	20197272. 81	25. 23
TOTAL GENERAL	100273171. 68	80 074 442. 27	20198729. 41	25. 22

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	10 999 050.00	10 801 050.00	198 000.00	1.83
10130100 CAPITAL SOCIAL - ENTRANT	5 764 510.00	5 566 510.00	198 000.00	3.56
10130200 CAPITAL SOCIAL - OPÉRATIONS	5 234 540.00	5 234 540.00		
RESERVE LEGALE	30 887.36	30 887.36		
10611000 RÉSERVE LÉGALE	30 887.36	30 887.36		
AUTRES RESERVES	505 072.76	536 288.99	31 216.23-	5.82-
10680000 AUTRES RÉSERVES	505 072.76	536 288.99	31 216.23-	5.82-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	82 179.48-	31 216.23-	50 963.25-	163.26-
Total I	11 452 830.64	11 337 010.12	115 820.52	1.02
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30 093 647.57	31 763 014.85	1 669 367.28-	5.26-
16410100 CE - CRAN GEVRIER - HÔTEL DE V	1 609 564.87	1 692 859.74	83 294.87-	4.92-
16410200 CE - BOURG-EN-BRESSE - BAUDIN	666 933.20	704 670.47	37 737.27-	5.36-
16410300 CE - BOURG-EN-BRESSE - ROBIN	626 125.85	661 554.11	35 428.26-	5.36-
16410400 CE - BOURG-EN-BRESSE - LES VEN	511 732.11	540 087.25	28 355.14-	5.25-
16410500 CE - RÉGION - L.CLAUDEL	805 949.32	849 686.05	43 736.73-	5.15-
16410600 CE - MONTMÉLIAN - MÉDIATHÈQUE	136 715.86	144 102.24	7 386.38-	5.13-
16410700 CE - GRIGNY - ECOLES JOLIOT CU	2 030 893.77	2 122 058.27	91 164.50-	4.30-
16420100 CDC - CRAN GEVRIER - HÔTEL DE	1 586 444.06	1 667 844.79	81 400.73-	4.88-
16420200 CDC - BOURG-EN-BRESSE - BAUDIN	663 037.65	699 489.87	36 452.22-	5.21-
16420300 CDC - BOURG-EN-BRESSE - ROBIN	622 468.68	656 690.53	34 221.85-	5.21-
16420400 CDC - BOURG-EN-BRESSE - LES VE	503 503.09	530 967.20	27 464.11-	5.17-
16420500 CDC - BOURG-EN-BRESSE - ST EXU	1 498 949.28	1 596 115.64	97 166.36-	6.09-
16420600 CDC - BOURG-EN-BRESSE - FAVIER	1 158 664.88	1 221 282.16	62 617.28-	5.13-
16420700 CDC - RÉGION - L.MONTGOLFIER	466 904.40	493 522.06	26 617.66-	5.39-
16420800 CDC - RÉGION - L.CLAUDEL	790 713.67	833 077.99	42 364.32-	5.09-
16420900 CDC - RÉGION - L.AMBLARD	707 764.50	745 701.87	37 937.37-	5.09-
16421000 CDC - RÉGION - L.LES CANUTS	2 750 111.42	2 899 334.02	149 222.60-	5.15-
16421100 CDC - RÉGION - L.A.PICASSO	2 465 849.14	2 606 512.24	140 663.10-	5.40-
16421200 CDC - RÉGION - L.S.WEIL	1 787 255.42	1 898 881.38	111 625.96-	5.88-
16421300 CDC - MONTMÉLIAN - MÉDIATHÈQUE	408 781.02	430 331.04	21 550.02-	5.01-
16421400 CDC - ANNECY - LES ROMAINS	2 383 492.61	2 526 533.25	143 040.64-	5.66-
16421500 CDC - GRIGNY - ECOLES JOLIOT C	1 059 035.26	1 125 087.38	66 052.12-	5.87-
16421600 CDC - RÉGION - L.LA PLÉIADE	1 814 258.15	1 911 130.99	96 872.84-	5.07-
16430100 BPI - RÉGION - L.MONTGOLFIER	473 237.42	500 808.95	27 571.53-	5.51-
16430200 BPI - RÉGION - L.LA PLÉIADE	1 844 257.30	1 944 423.45	100 166.15-	5.15-
16430300 BPI - RÉGION - L.AMBLARD	721 004.64	760 261.91	39 257.27-	5.16-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	150.00	150.00		
51860000 FRAIS BANCAIRES À PAYER	150.00	150.00		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 615 529.95	3 915 475.32	700 054.63	17.88
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	2 248 517.98	1 779 944.51	468 573.47	26.33
40810000 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	2 367 011.97	2 135 530.81	231 481.16	10.84
DETTES FISCALES ET SOCIALES	7 402 709.68	7 587 355.72	184 646.04-	2.43-
42100000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	21.19		21.19	
42510000 NOTES DE FRAIS	1 909.37	746.11	1 163.26	155.91
42820000 DETTES PROV. CONGÉS PAYÉS	52 974.11	37 897.78	15 076.33	39.78
43100000 URSSAF	18 753.00	27 499.00	8 746.00-	31.80-
43720000 MUTUELLE - MALAKOFF MÉDÉRIC HU	9 132.47	6 087.27	3 045.20	50.03

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
43732000 RETRAITE - APICIL	5 759.28	8 502.38	2 743.10-	32.26-
43820000 CHARGES SUR CONGÉS À PAYER	22 983.36	16 862.65	6 120.71	36.30
43860000 ORGANISMES - AUTRES CHARGES À	5 624.17	7 063.09	1 438.92-	20.37-
44210000 ETAT-PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	3 101.00	3 677.00	576.00-	15.66-
44551000 TVA À DÉCAISSER	115 241.00		115 241.00	
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	641.50		641.50	
44579200 TVA COLL ACQUIS INTRACOM		34.98	34.98-	100.00-
44581000 TVA NON ENCORE DÉCLARABLE	72 532.16	40 233.64	32 298.52	80.28
44587000 TVA SUR FACTURES À ÉTABLIR	7 093 034.07	7 436 010.82	342 976.75-	4.61-
44860000 ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 003.00	2 741.00	1 738.00-	63.41-
AUTRES DETTES	46 566 760.17	25 120 663.21	21446096.96	85.37
41940000 CLIENTS - REDEVANCE AVANCE PRÊ	58 391.31	62 420.31	4 029.00-	6.45-
41980000 R.R.R. À ACCORDER ET AVOIRS ÉT		173.06	173.06-	100.00-
46111000 MANDAT - AVANCES DEMANDÉES	46 059 347.03	24 893 398.04	21 165 948.99	85.03
46112000 MANDAT MAINTENANCE - RBT DEMAN	442 402.99	160 052.84	282 350.15	176.41
46152000 MANDAT - PÉNALITÉS RETENUES	4 083.00	4 083.00		
46778000 DETTES DIVERSES	2 535.84	535.96	1 999.88	373.14
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	141 543.67	350 773.05	209 229.38-	59.65-
48710000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	141 543.67	350 773.05	209 229.38-	59.65-
Total IV	88 820 341.04	68 737 432.15	20082908.89	29.22
TOTAL GENERAL	100273171.68	80 074 442.27	20198729.41	25.22

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	618 544.26	628 319.34	9 775.08-	1.56-
70220000 B.E.A. REDEVANCES R2	226 142.76	227 733.91	1 591.15-	0.70-
70220100 B.E.A. REDEVANCE R2 - REV	21 089.90	18 152.47	2 937.43	16.18
70230000 B.E.A. REDEVANCES R3	124 623.80	137 400.19	12 776.39-	9.30-
70230100 B.E.A. REDEVANCE R3 - REV	10 784.50	9 366.62	1 417.88	15.14
70240000 B.E.A. REDEVANCES R4	124 500.00	116 713.73	7 786.27	6.67
70240100 B.E.A. REDEVANCE R4 - REV	5 998.28	4 088.26	1 910.02	46.72
70250000 B.E.A. REDEVANCES R5	54 933.20	54 933.20		
70250100 B.E.A. REDEVANCE R5 - REV	2 677.70	1 943.78	733.92	37.76
70260000 B.E.A. REDEVANCES R6	34 764.63	42 827.10	8 062.47-	18.83-
70260100 B.E.A. REDEVANCE R6 - REV	2 008.04	959.45	1 048.59	109.29
70270000 B.E.A. REDEVANCES INTÉRESSEMEN	11 021.45	14 200.63	3 179.18-	22.39-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 446 378.74	2 930 120.88	1 483 742.14-	50.64-
70610000 B.E.A TRAVAUX	645 489.31	2 383 817.36	1 738 328.05-	72.92-
70610100 HONORAIRES - AUDITS ÉNERGÉTIQU	230 204.50	38 726.50	191 478.00	494.44
70610200 HONORAIRES - A.M.O.	22 847.00	21 705.14	1 141.86	5.26
70610400 HONORAIRES - MANDATS - EXPLOIT	17 535.00	22 671.40	5 136.40-	22.66-
70610600 HONORAIRES - MANDATS	562 770.29	495 161.66	67 608.63	13.65
70612600 HONORAIRES - RÉV - MANDATS	12 767.92	10 486.14	2 281.78	21.76
70860000 INDEMNITÉ RÉSILIATION DE MANDA		18 134.56	18 134.56-	100.00-
70880000 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS	1 621.00		1 621.00	
70880100 RÉTROCESSION PDT. PHOTOVOLTA"Q	48 665.23-	59 897.93-	11 232.70	18.75
70880200 RÉTROCESSION PRIME PHOTOVOLTA"	1 155.60-	1 733.40-	577.80	33.33
70880300 RÉTROCESSION FRAIS PHOTOVOLTA"	2 964.55	1 049.45	1 915.10	182.49
Chiffre d'affaires NET	2 064 923.00	3 558 440.22	1 493 517.22-	41.97-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 666.64		2 666.64	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 666.64		2 666.64	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	839.94	521.05	318.89	61.20
79110000 TRANSFERTS DE CHARGES	839.94	340.00	499.94	147.04
79120000 AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES		181.05	181.05-	100.00-
AUTRES PRODUITS	402 493.90	910 788.17	508 294.27-	55.81-
75800000 PRODUIT DE GESTION COURANTE	21 309.83	26.54	21 283.29	NS
75880000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	381 184.07	910 761.63	529 577.56-	58.15-
Total des Produits d'exploitation	2 470 923.48	4 469 749.44	1 998 825.96-	44.72-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 257 471.45	2 945 173.50	1 687 702.05-	57.30-
60534000 B.E.A. BUDGET CREM	467 919.19	2 200 205.92	1 732 286.73-	78.73-
60535000 B.E.A. BUDGET COÛTS SUR TRAVAU	65 900.13	15 751.28	50 148.85	318.38
60537000 B.E.A. BUDGET CHARGE PHOTOVOLT	2 964.55	917.01	2 047.54	223.28
60537100 B.E.A. RÉTROCESSION PHOTOVOLTA	48 665.23-	59 897.93-	11 232.70	18.75
60537200 BEA RETROCESS PRIME PHOTOVOLTA	1 155.60-	1 733.40-	577.80	33.33
60538000 B.E.A. INTERESSEMENT	10 877.18	14 344.45	3 467.27-	24.17-
60539000 B.E.A. BUDGET COMPTE DE RÉSERV	101 804.79	141 875.72	40 070.93-	28.24-
60612000 CARBURANTS, LUBRIFIANTS	5 044.91	3 959.66	1 085.25	27.41
60630000 FOURNITURES ENTRETIEN, PETIT É	3 773.85	1 798.45	1 975.40	109.84
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 052.09	1 479.21	427.12-	28.87-
60680000 AUTRES MATÈRES ET FOURNITURES		217.71	217.71-	100.00-
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	30 364.65	27 646.78	2 717.87	9.83
61380100 LOCATION 208 DIESEL 01/18	123.81	3 816.30	3 692.49-	96.76-

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
61380400	LOCATION 308 ESSENCE 08/19	4 195. 20	4 871. 20	676. 00-	13. 88-
61380500	LOCATION 208 ESSENCE 09/19	3 292. 80	3 709. 12	416. 32-	11. 22-
61400000	CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIÉ	4 300. 00	4 300. 00		
61551000	ENTRETIEN MATÉRIEL DE TRANSPOR	727. 22	1 304. 85	577. 63-	44. 27-
61560100	CPRO - MAIL IN BLACK	668. 02	425. 60	242. 42	56. 96
61560200	CPRO - FIREWALL	2 427. 67	1 782. 22	645. 45	36. 22
61560300	CPRO - BOITE AUX LETTRES HÉBER	1 246. 42	1 081. 92	164. 50	15. 20
61560400	CPRO - COPIEUR LOCATION MAINT	3 632. 42	4 272. 19	639. 77-	14. 98-
61560500	CPRO - MAINTENANCE CONTRAT PRI	3 531. 43	3 363. 27	168. 16	5. 00
61560600	CPRO - SAUVEGARDE ISI BACKUP	3 060. 01	2 016. 68	1 043. 33	51. 74
61560700	ATELIER 111 - SITE INTERNET	1 620. 00	1 620. 00		
61560800	CPRO - TEAMS	604. 80	302. 40	302. 40	100. 00
61560900	GESPROJET	1 600. 00	2 026. 67	426. 67-	21. 05-
61561000	MAINTENANCE - P1	34 764. 63	42 827. 10	8 062. 47-	18. 83-
61561100	MAINTENANCE - P1 - RÉVISION	2 008. 04	959. 45	1 048. 59	109. 29
61562000	MAINTENANCE - P2	226 143. 86	227 791. 42	1 647. 56-	0. 72-
61562100	MAINTENANCE - P2 - RÉVISION	21 089. 89	22 528. 71	1 438. 82-	6. 39-
61563000	MAINTENANCE - P3	122 878. 22	129 533. 09	6 654. 87-	5. 14-
61563100	MAINTENANCE - P3 - RÉVISION	10 784. 00	7 851. 92	2 932. 08	37. 34
61565000	MAINTENANCE - P5	54 933. 20	55 199. 53	266. 33-	0. 48-
61565100	MAINTENANCE - P5 - RÉVISION	2 657. 91	2 734. 87	76. 96-	2. 81-
61566000	CPRO - SAGE & EFAKTO	3 319. 00	3 319. 00		
61566100	ORANGE - MCO COLLAB	464. 04		464. 04	
61566200	C PRO LICENCES OFFICE 365	769. 15		769. 15	
61566300	LUCCA - FIGGO - LOGICIEL RH	420. 00		420. 00	
61610100	ASSURANCES - RESP. CIVILE GÉNÉ	21 906. 94	12 815. 92	9 091. 02	70. 94
61610200	ASSURANCES - R.C.M.S.	1 200. 00	977. 94	222. 06	22. 71
61610300	ASSURANCES - LOCAUX GRENOBLE	347. 60	333. 84	13. 76	4. 12
61610400	ASSURANCE LOCAUX VOLVIC	291. 37	160. 74	130. 63	81. 27
61630000	ASSURANCES - TRANSPORT	1 765. 93	2 644. 13	878. 20-	33. 21-
61810000	DOCUMENTATION GÉNÉRALE	109. 88	505. 90	396. 02-	78. 28-
62260000	HONORAIRES	11 500. 00	1 750. 00	9 750. 00	557. 14
62260100	HONORAIRES EXPERTISE-COMPTABLE	10 225. 00	8 000. 00	2 225. 00	27. 81
62260200	HONORAIRES COMMISSARIAT AUX CO	8 608. 60	8 600. 00	8. 60	0. 10
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	1 167. 10	165. 47	1 001. 63	605. 32
62280000	AUTRES RÉMUNÉRATIONS	784. 90	1 215. 00	430. 10-	35. 40-
62300000	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELAT		1 841. 95	1 841. 95-	100. 00-
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS	2 205. 40	711. 88	1 493. 52	209. 80
62510000	FRAIS AREA	3 915. 34	3 142. 55	772. 79	24. 59
62514000	FRAIS PÉAGE, TRAIN, PARKING, H	8 034. 40	2 226. 56	5 807. 84	260. 84
62520000	INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES	5 490. 85	3 392. 55	2 098. 30	61. 85
62561000	FRAIS REPAS	1 797. 28	1 392. 62	404. 66	29. 06
62570000	RÉCEPTIONS	865. 07	272. 47	592. 60	217. 49
62600300	FRAIS POSTAUX	2 312. 04	2 750. 75	438. 71-	15. 95-
62620100	LIGNE FIXE	311. 43	290. 97	20. 46	7. 03
62620200	ABONNEMENT INTERNET	957. 70	1 090. 80	133. 10-	12. 20-
62620300	LIGNES MOBILES	5 158. 07	5 974. 38	816. 31-	13. 66-
62620400	FIBRE	6 259. 15		6 259. 15	
62780000	SERVICES BANCAIRES	7 174. 82	6 880. 38	294. 44	4. 28
62810000	COTISATIONS ET CONCOURS DIVERS	3 940. 33	3 834. 33	106. 00	2. 76
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 068. 52	13 631. 09	562. 57-	4. 13-
63120000	TAXE D'APPRENTISSAGE	3 732. 00	3 577. 70	154. 30	4. 31
63130000	FORMATION CONTINUE	3 808. 52	3 485. 39	323. 13	9. 27
63511000	C.F.E. ET C.V.A.E.	2 904. 00	5 327. 00	2 423. 00-	45. 49-

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
63512000 TAXE FONCIÈRE	1 621.00		1 621.00	
63514000 TAXE SUR VÉHICULES DE SOCIÉTÉ	1 003.00	1 241.00	238.00-	19.18-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	652 328.37	533 847.97	118 480.40	22.19
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	627 517.05	530 888.39	96 628.66	18.20
64122000 CONGÉS PAYÉS PROVISIONNÉS	15 076.33	6 911.92	8 164.41	118.12
64130000 INDEMNITÉS TRANSPORT PUBLIC	2 445.60	2 196.39	249.21	11.35
64141000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	8 000.00	8 000.00		
64149000 INDEMNITES ACTIVITES PARTIELLE	837.34-	14 148.73-	13 311.39	94.08
64149010 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	1 437.89-	1 726.43-	288.54	16.71
64170000 AVANTAGES EN NATURE	1 564.62	1 726.43	161.81-	9.37-
CHARGES SOCIALES	275 131.70	228 962.78	46 168.92	20.16
64502000 CHARGES SOCIALES SUR PROV. C.P	6 120.71	3 049.79	3 070.92	100.69
64510000 COTISATIONS - URSSAF	175 069.28	150 417.80	24 651.48	16.39
64520000 COTISATIONS - MUTUELLES	26 420.15	20 125.94	6 294.21	31.27
64531000 COT. CAISSE RETRAITE COMPL. EM	48 863.21	40 816.66	8 046.55	19.71
64713000 PART PATRONALE TICKETS RESTAUR	14 774.40	11 664.00	3 110.40	26.67
64750000 MÉDECINE DU TRAVAIL	1 345.00	1 050.00	295.00	28.10
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 538.95	1 838.59	700.36	38.09
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	17 096.58	20 846.33	3 749.75-	17.99-
68111000 DOT/AMORT. IMMOB. INCOPORELLES	6 227.78	5 844.40	383.38	6.56
68112000 DOT/AMORT. IMMOB. CORPORELLES	10 868.80	15 001.93	4 133.13-	27.55-
AUTRES CHARGES	385 407.35	911 277.04	525 869.69-	57.71-
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	4 223.28	515.41	3 707.87	719.40
65880000 SUBVENTIONS À REVERSER	381 184.07	910 761.63	529 577.56-	58.15-
Total des Charges d'exploitation	2 600 503.97	4 653 738.71	2 053 234.74-	44.12-
Résultat d'exploitation	129 580.49-	183 989.27-	54 408.78	29.57
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	47 861.52	47 097.16	764.36	1.62
76880000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	4 120.65	9 486.20	5 365.55-	56.56-
76885000 INTÉRÊTS COURUS SUR COMPTE À T	43 740.87	37 610.96	6 129.91	16.30
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	444 004.69	473 910.59	29 905.90-	6.31-
79600000 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈ	444 004.69	473 910.59	29 905.90-	6.31-
Total des Produits financiers	491 866.21	521 007.75	29 141.54-	5.59-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
66110000 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
Total des Charges financières	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
Résultat financier	47 701.01	52 030.53	4 329.52-	8.32-
Résultat courant avant impôts	81 879.48-	131 958.74-	50 079.26	37.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		208 413.98	208 413.98-	100.00-
77100000 PRODUITS EXCEPT. /OPÉ. GESTION		208 413.98	208 413.98-	100.00-

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Cabinet E-VECA

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	14
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	14
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	16
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Composition du capital social	17
Autres immobilisations incorporelles	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	18
Evaluations des produits et en cours	18
Evaluation des créances et des dettes	18
Dépréciation des créances	18
Disponibilités en Euros	18
Produits à recevoir	19
Charges à payer	19
Charges et produits constatés d'avance	19
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	20
Ventilation de l'effectif moyen	20
Honoraires des commissaires aux comptes	21
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	21
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	21
Transferts de charges	21
Résultats financiers des cinq derniers exercices	23

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

La Société Publique Locale d'Efficacité Energétique a été créée le 1er Janvier 2013.

Son objet est, sur le territoire de la région Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en oeuvre de leur stratégie de de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédié.

Son siège social est fixée dans les locaux de la Région Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 LYON cedex 02.

Sa durée est fixée à 99 ans.

Les Annexes au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 100 273 171.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 064 923.00 Euros et dégageant un déficit de 82 179.48- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus ***Points d'attention***

Sur l'exercice, la société a pu bénéficier de la prise en charge d'une partie des frais de personnel par le biais de l'activité partielle pour un montant total de 1k€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 1 7 8 2		9 2 8 0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 6 8 2 1		8 6 9 2
Emballages récupérables et divers	5 4 9 2		
TOTAL	7 2 3 1 3		8 6 9 2
Prêts, autres immobilisations financières	1 4 7 1		3 1 8 5
TOTAL	1 4 7 1		3 1 8 5
TOTAL GENERAL	1 2 5 5 6 6		2 1 1 5 7

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 1 0 6 2	6 1 0 6 2
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 5 5 1 3	7 5 5 1 3
Emballages récupérables et divers			5 4 9 2	5 4 9 2
TOTAL			8 1 0 0 5	8 1 0 0 5
Prêts, autres immobilisations financières		3 6 0	4 2 9 6	4 2 9 6
TOTAL		3 6 0	4 2 9 6	4 2 9 6
TOTAL GENERAL		3 6 0	1 4 6 3 6 3	1 4 6 3 6 3

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 5 1 7 8	6 2 2 8		5 1 4 0 6
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 9 3 9 0	1 0 5 5 2		5 9 9 4 1
Emballages récupérables et divers	4 0 8 4	3 1 7		4 4 0 1
TOTAL	5 3 4 7 4	1 0 8 6 9		6 4 3 4 2
TOTAL GENERAL	9 8 6 5 1	1 7 0 9 7		1 1 5 7 4 8

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	6 2 2 8				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 5 3 8	8 0 1 4			
Emballages récupérables et divers		3 1 7			
TOTAL	2 5 3 8	8 3 3 1			
TOTAL GENERAL	8 7 6 6	8 3 3 1			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 296	0	4 296
Autres créances clients	43 817 983	3 397 683	40 420 300
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	796	796	
Impôts sur les bénéfices	19 181	19 181	
Taxe sur la valeur ajoutée	349 301	349 301	
Divers état et autres collectivités publiques	540	540	
Débiteurs divers	43 243 915	43 243 915	
Charges constatées d'avance	24 705	24 705	
TOTAL	87 460 717	47 036 121	40 424 596

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	104	104		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	30 093 694	1 702 950	7 113 283	21 277 461
Fournisseurs et comptes rattachés	4 615 530	4 615 530		
Personnel et comptes rattachés	54 905	54 905		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 252	62 252		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 281 449	7 281 449		
Autres impôts taxes et assimilés	4 104	4 104		
Autres dettes	46 566 760	46 566 760		
Produits constatés d'avance	141 544	141 544		
TOTAL	88 820 341	60 429 597	7 113 283	21 277 461
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 669 367			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 080 105	19 800		1 099 905

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel	53 397	33.33
Logiciel avant 2017	2 290	100.00
Site internet	5 375	33.33

Les logiciels étaient amortis en linéaire sur 12 mois jusqu'au 31.12.2016

Depuis le 01.01.2017, les logiciels sont amortis en linéaire sur 3 ans.

Le site internet acquis en 2014, était également amortis en linéaire sur 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

La société appréhende ses produits selon la méthode à l'avancement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes des mandats apparaissent à l'actif et au passif du bilan.

Le solde vis-à-vis des Collectivités Mandantes figure au passif dans la rubrique "autres dettes" pour 3.262.338,18 €.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	42 558 286
Autres créances	1 336
Disponibilités	115 321
Total	42 674 943

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 367 012
Dettes fiscales et sociales	82 585
Total	2 449 747

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 705
Total	24 705
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	141 544
Total	141 544

Le solde des subventions reçues de l'ADEME s'élèvent à 79.431 € au 31 décembre 2020. Ces sommes ont été intégralement reversées aux Collectivités au cours de l'exercice 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique

La société a comptabilisé les BEA qu'elle a signé en 2014, 2015, 2016 et 2017 suivant le modèle dit de la "créance financière" car le contrôle qu'exerce l'autorité publique sur l'investissement que la SPL réalise n'autorise pas cette dernière à inscrire à inscrire cet actif à son bilan.

Comptabilisation de 3 contrats de SWAP de taux d'intérêts

La société a souscrit 3 contrats de swap de taux d'intérêts afin de faire correspondre les contrats de prêts à taux variables aux loyers fixes prévus dans les baux emphytéotiques administratifs.

Cession Dailly sur les opérations

La société a consenti, en garantie des emprunts de long terme et au profit des prêteurs, sur toutes les opérations, une cession Dailly de la part des loyers correspondant aux remboursements et aux intérêts desdits emprunts.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	8 46 125
Prestations liées aux baux emphytéotiques (BEA)	6 45 489
Redevances facturées aux Collectivités dans le cadre des BEA	6 18 544
Refacturations diverses	45 235 -
Total	2 064 923

Répartition par secteur géographique	Montant
Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 064 923
Total	2 064 923

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	2
Total	13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 608,60 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 608,60 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit Cession Elements Actifs	3 60	7 75 60 000
Total	3 60	
Charges exceptionnelles		
- Charges Exceptionnelles	3 00	6 7 1 0 0 0 0
- VNC des elements d'actif cédés	3 60	6 7 5 6 0 0 0
Total	6 60	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Produits activité partielle	1 7 5
Remboursements URSSAF	6 6 5
Total	8 4 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le 23/03/2022
TRUCHY PHILIPPE DIRECTEUR GENERAL

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 609	10 855	10 801	10 801	10 999
Nbre des actions ordinaires existantes	960 862	1 085 505	1 080 105	1 080 105	1 099 905
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 913	12 547	7 754	3 558	2 065
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68-	109	36	10-	65-
Impôts sur les bénéfices	29-	23	5		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51-	67	11	31-	82-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.04-	0.08	0.03	0.01-	0.06-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	8	9	12	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	334	389	466	534	652
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	151	175	195	229	275



SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

1 Esplanade François MITTERRAND
69269 LYON CEDEX 02

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Montbonnot St-Martin, le 30 mai 2022

Cabinet SERAPIONE

Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 30/05/2022 par
Nicolas Serapione



CABINET
SERAPIONE

Nicolas SERAPIONE

Associé



SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

1 Esplanade François MITTERRAND
69269 LYON CEDEX 02

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société **SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE**,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2021** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique

La note de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons examiné les modalités de leur comptabilisation et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information approuvée ainsi que sur le solde des créances clients.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montbonnot St-Martin, le 30 mai 2022

Cabinet SERAPIONE
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 30/05/2022 par
Nicolas Serapione


CABINET
SERAPIONE

Nicolas SERAPIONE
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	61 061.50	51 405.60	9 655.90	6 603.78	3 052.12	46.22
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	81 004.94	64 342.38	16 662.56	18 839.11	2 176.55-	11.55-
	Immobilisations en cours				2 243.97	2 243.97-	100.00-
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 296.24		4 296.24	1 471.24	2 825.00	192.01	
Total II	146 362.68	115 747.98	30 614.70	29 158.10	1 456.60	5.00	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	43 817 983.42		43 817 983.42	44 983 615.11	1 165 631.69-	2.59-
	Autres créances	43 613 732.02		43 613 732.02	22 455 976.99	21 157 755.03	94.22
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	12 786 136.32		12 786 136.32	12 586 786.23	199 350.09	1.58	
Charges constatées d'avance (3)	24 705.22		24 705.22	18 905.84	5 799.38	30.68	
Total III	100 242 556.98		100 242 556.98	80 045 284.17	20 197 272.81	25.23	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	100 388 919.66	115 747.98	100 273 171.68	80 074 442.27	20 198 729.41	25.22	

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0.24

40 420 300.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 999 050 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 999 050.00	10 801 050.00	198 000.00	1.83
	Réserves				
	Réserve légale	30 887.36	30 887.36		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	505 072.76	536 288.99	31 216.23-	5.82-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	82 179.48-	31 216.23-	50 963.25-	163.26-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	11 452 830.64	11 337 010.12	115 820.52	1.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 093 647.57	31 763 014.85	1 669 367.28-	5.26-
	Concours bancaires courants	150.00	150.00		
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 615 529.95	3 915 475.32	700 054.63	17.88
	Dettes fiscales et sociales	7 402 709.68	7 587 355.72	184 646.04-	2.43-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	46 566 760.17	25 120 663.21	21 446 096.96	85.37	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	141 543.67	350 773.05	209 229.38-	59.65-
	Total IV	88 820 341.04	68 737 432.15	20 082 908.89	29.22
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		100 273 171.68	80 074 442.27	20 198 729.41	25.22
		60 429 597.00	38 643 785.30		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	618 544.26		618 544.26	628 319.34		9 775.08-	1.56-
Production vendue de services	1 446 378.74		1 446 378.74	2 930 120.88		1 483 742.14-	50.64-
Chiffre d'affaires NET	2 064 923.00		2 064 923.00	3 558 440.22		1 493 517.22-	41.97-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			2 666.64			2 666.64	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			839.94	521.05		318.89	61.20
Autres produits			402 493.90	910 788.17		508 294.27-	55.81-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 470 923.48	4 469 749.44		1 998 825.96-	44.72-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 257 471.45	2 945 173.50		1 687 702.05-	57.30-
Impôts, taxes et versements assimilés			13 068.52	13 631.09		562.57-	4.13-
Salaires et traitements			652 328.37	533 847.97		118 480.40	22.19
Charges sociales			275 131.70	228 962.78		46 168.92	20.16
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 096.58	20 846.33		3 749.75-	17.99-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			385 407.35	911 277.04		525 869.69-	57.71-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 600 503.97	4 653 738.71		2 053 234.74-	44.12-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			129 580.49-	183 989.27-		54 408.78	29.57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 861.52		47 097.16	764.36 1.62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	444 004.69		473 910.59	29 905.90- 6.31-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	491 866.21		521 007.75	29 141.54- 5.59-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	444 165.20		468 977.22	24 812.02- 5.29-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	444 165.20		468 977.22	24 812.02- 5.29-
2. Résultat financier (V-VI)	47 701.01		52 030.53	4 329.52- 8.32-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 879.48-		131 958.74-	50 079.26 37.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			208 413.98	208 413.98- 100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	360.00		360.00	360.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	360.00		208 413.98	208 053.98- 99.83-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300.00		107 671.47	107 371.47- 99.72-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	360.00		360.00	360.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	660.00		107 671.47	107 011.47- 99.39-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	300.00-		100 742.51	101 042.51- 100.30-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 963 149.69		5 199 171.17	2 236 021.48- 43.01-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 045 329.17		5 230 387.40	2 185 058.23- 41.78-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	82 179.48-		31 216.23-	50 963.25- 163.26-

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

La Société Publique Locale d'Efficacité Energétique a été créée le 1er Janvier 2013.

Son objet est, sur le territoire de la région Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en oeuvre de leur stratégie de de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédié.

Son siège social est fixée dans les locaux de la Région Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 LYON cedex 02.

Sa durée est fixée à 99 ans.

Les Annexes au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 100 273 171.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 064 923.00 Euros et dégageant un déficit de 82 179.48- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus ***Points d'attention***

Sur l'exercice, la société a pu bénéficier de la prise en charge d'une partie des frais de personnel par le biais de l'activité partielle pour un montant total de 1k€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	51 782		9 280
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 821		8 692
Emballages récupérables et divers	5 492		
TOTAL	72 313		8 692
Prêts, autres immobilisations financières	1 471		3 185
TOTAL	1 471		3 185
TOTAL GENERAL	125 566		21 157

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			61 062	61 062
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			75 513	75 513
Emballages récupérables et divers			5 492	5 492
TOTAL			81 005	81 005
Prêts, autres immobilisations financières		360	4 296	4 296
TOTAL		360	4 296	4 296
TOTAL GENERAL		360	146 363	146 363

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	45 178	6 228		51 406
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 390	10 552		59 941
Emballages récupérables et divers	4 084	317		4 401
TOTAL	53 474	10 869		64 342
TOTAL GENERAL	98 651	17 097		115 748

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	6 228				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 538	8 014			
Emballages récupérables et divers		317			
TOTAL	2 538	8 331			
TOTAL GENERAL	8 766	8 331			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 296	0	4 296
Autres créances clients	43 817 983	3 397 683	40 420 300
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	796	796	
Impôts sur les bénéficiaires	19 181	19 181	
Taxe sur la valeur ajoutée	349 301	349 301	
Divers état et autres collectivités publiques	540	540	
Débiteurs divers	43 243 915	43 243 915	
Charges constatées d'avance	24 705	24 705	
TOTAL	87 460 717	47 036 121	40 424 596

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	104	104		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	30 093 694	1 702 950	7 113 283	21 277 461
Fournisseurs et comptes rattachés	4 615 530	4 615 530		
Personnel et comptes rattachés	54 905	54 905		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 252	62 252		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 281 449	7 281 449		
Autres impôts taxes et assimilés	4 104	4 104		
Autres dettes	46 566 760	46 566 760		
Produits constatés d'avance	141 544	141 544		
TOTAL	88 820 341	60 429 597	7 113 283	21 277 461
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 669 367			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 080 105	19 800		1 099 905

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel	53 397	33.33
Logiciel avant 2017	2 290	100.00
Site internet	5 375	33.33

Les logiciels étaient amortis en linéaire sur 12 mois jusqu'au 31.12.2016
Depuis le 01.01.2017, les logiciels sont amortis en linéaire sur 3 ans.
Le site internet acquis en 2014, était également amortis en linéaire sur 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

La société appréhende ses produits selon la méthode à l'avancement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes des mandats apparaissent à l'actif et au passif du bilan.

Le solde vis-à-vis des Collectivités Mandantes figure au passif dans la rubrique "autres dettes" pour 3.262.338,18 €.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	42 558 286
Autres créances	1 336
Disponibilités	115 321
Total	42 674 943

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 367 012
Dettes fiscales et sociales	82 585
Total	2 449 747

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 705
Total	24 705
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	141 544
Total	141 544

Le solde des subventions reçues de l'ADEME s'élèvent à 79.431 € au 31 décembre 2020. Ces sommes ont été intégralement reversées aux Collectivités au cours de l'exercice 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique

La société a comptabilisé les BEA qu'elle a signé en 2014, 2015, 2016 et 2017 suivant le modèle dit de la "créance financière" car le contrôle qu'exerce l'autorité publique sur l'investissement que la SPL réalise n'autorise pas cette dernière à inscrire à inscrire cet actif à son bilan.

Comptabilisation de 3 contrats de SWAP de taux d'intérêts

La société a souscrit 3 contrats de swap de taux d'intérêts afin de faire correspondre les contrats de prêts à taux variables aux loyers fixes prévus dans les baux emphytéotiques administratifs.

Cession Dailly sur les opérations

La société a consenti, en garantie des emprunts de long terme et au profit des prêteurs, sur toutes les opérations, une cession Dailly de la part des loyers correspondant aux remboursements et aux intérêts desdits emprunts.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	8 46 125
Prestations liées aux baux emphytéotiques (BEA)	6 45 489
Redevances facturées aux Collectivités dans le cadre des BEA	6 18 544
Refacturations diverses	45 235 -
Total	2 064 923

Répartition par secteur géographique	Montant
Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 064 923
Total	2 064 923

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	2
Total	13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 608,60 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 608,60 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit Cession Elements Actifs	3 60	7 75 6 0 0 0 0
Total	3 60	
Charges exceptionnelles		
- Charges Exceptionnelles	3 00	6 7 1 0 0 0 0 0
- VNC des elements d'actif cédés	3 60	6 7 5 6 0 0 0 0
Total	6 60	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Produits activité partielle	1 7 5
Remboursements URSSAF	6 6 5
Total	8 4 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le 31/03/2021
TRUCHY PHILIPPE DIRECTEUR GENERAL

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 609	10 855	10 801	10 801	10 999
Nbre des actions ordinaires existantes	960 862	1 085 505	1 080 105	1 080 105	1 099 905
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 913	12 547	7 754	3 558	2 065
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68-	109	36	10-	65-
Impôts sur les bénéfices	29-	23	5		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51-	67	11	31-	82-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.04-	0.08	0.03	0.01-	0.06-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	8	9	12	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	334	389	466	534	652
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	151	175	195	229	275

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,
se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-
Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment
convoqués le mardi treize septembre 2022.

OBJET

**Délibération
2022_09_19_07B Marché de
travaux inférieur à 150 000
€ - Réseau de
communications
électroniques :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-
Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET,
Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY,
Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal
PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard
SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier
VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE,
Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE,
Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le Bureau du SIEL-TE Loire, par délibération du 28 mars 2022, a autorisé le lancement et les modalités d'attribution du marché de « Travaux Réseau de Communications Electroniques inférieur à 150 000€ HT » pour les années 2023-2026 incluses ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres a statué le 13 septembre 2022 sur l'attribution des marchés - lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14,15, 16

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres a statué le 13 septembre 2022 sur l'infructuosité des lots 2, 9, 17.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-TE Loire, à l'unanimité / la majorité :

VALIDE l'attribution des marchés selon le tableau joint,

AUTORISE Mme La Présidente à signer lesdits marchés avec les soumissionnaires retenus et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif,

AUTORISE Mme La Présidente à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution,

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 13.09.2022

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

**Travaux Réseau de Communications Electroniques d'un montant inférieur
à 150 000 € HT
2023-2026**

Conformément à la décision de la CAO du 13.09.2022, les soumissionnaires retenues pour l'accord-cadre à marchés subséquents - Travaux Réseau de Communications Electroniques d'un montant inférieur à 150 000 € sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Lots	Entreprises retenues
1	<u>SAS POTAIN TP</u> 42 CHARLIEU
2	<u>INFRUCTUEUX</u>
3	<u>SPIE City Networks</u> 69 VENISSIEUX SAS POTAIN TP 42 CHARLIEU
4	<u>SAS POTAIN TP</u> 42 CHARLIEU
5	<u>SPIE City Networks</u> 69 VENISSIEUX
6	<u>SCIE LOIRE - CEGELEC ROANNE</u> SANTERNE / AXIANS 42 ROANNE
7	<u>SCIE LOIRE - CEGELEC ROANNE</u> SANTERNE / AXIANS 42 ROANNE
8	<u>SPIE City Networks</u> 69 VENISSIEUX
9	<u>INFRUCTUEUX</u>
10	<u>BOUYGUES ENERGIES SERVICES</u> 42 BONSON

11	<p align="center"><u>SCIE LOIRE - CEGELEC ROANNE</u></p> <p align="center">SANTERNE / AXIANS</p> <p align="center">42 ROANNE</p>
12	<p align="center"><u>BOUYGUES ENERGIES SERVICES</u></p> <p align="center">42 BONSON</p>
13	<p align="center"><u>EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM SUD EST</u></p> <p align="center">69 AMBERIEUX D'AZERGUES</p>
14	<p align="center"><u>BOUYGUES ENERGIES SERVICES</u></p> <p align="center">42 BONSON</p>
15	<p align="center"><u>EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM SUD EST</u></p> <p align="center">69 AMBERIEUX D'AZERGUES</p>
16	<p align="center"><u>EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM SUD EST</u></p> <p align="center">69 AMBERIEUX D'AZERGUES</p>
17	<p align="center"><u>INFRACTUEUX</u></p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

OBJET

**Délibération
2022_09_19_08B Marché de
travaux supérieur à 150 000
€ - Réseau de
communications
électroniques :**

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf septembre,
A neuf heures trente,

se sont réunis à St Priest En Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le mardi treize septembre 2022.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Pierre VERICEL
- Mandant : Sébastien DESHAYES	- Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : Stéphane, HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	- Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Jean-Paul CAPITAN, Marc CHAVANNE, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Marc LAPALLUS, Marie-Gabrielle PFISTER

Le secrétariat a été assuré par M. Alain LIMOUSIN.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le Bureau du SIEL-TE Loire, par délibération du 28 mars 2022, a autorisé le lancement et les modalités d'attribution du marché de « Travaux Réseau de Communications Electroniques supérieur à 150 000€ HT » pour les années 2023-2026 incluses.

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres a statué le 13 septembre 2022 sur l'attribution de l'accords cadre.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-TE Loire, à l'unanimité /-la majorité :

VALIDE l'attribution de l'accord cadre selon le tableau joint,

AUTORISE Mme La Présidente à signer l'accord cadre avec les soumissionnaires retenus et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif,

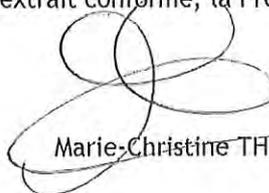
AUTORISE Mme La Présidente à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution,

AUTORISE Mme La Présidente à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait et délibéré en séance

Le 19/09/2022

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

**Travaux Réseau de Communications Electroniques d'un montant supérieur
à 150 000 € HT
2023-2026**

Conformément à la décision de la CAO du 13.09.2022, les soumissionnaires retenues pour l'accord-cadre à marchés subséquents - Travaux Réseau de Communications Electroniques d'un montant supérieur à 150 000 € sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° dépôt	Nom et adresse du candidat	Candidature
1	<u>EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INFRA LOIRE AUVERGNE</u> <u>EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES TELECOM SUD EST</u> 42 ROCHE LA MOLIERE	Groupement solidaire
2	<u>SPIE CityNetworks</u> SAS POTAIN TP 69 VENISSIEUX	Groupement conjoint non solidaire
3	<u>BOUYGUES ENERGIES SERVICES</u> 42 BONSON	Individuelle
4	<u>INEO RHONE ALPES AUVERGNE</u> INEO INFRACOM 42 LA GRAND CROIX	Groupement solidaire
5	<u>SERPOLLET</u> SERFIM / SERP 69 ST CYR SUR RHONE	Groupement solidaire
6	<u>SOGETREL</u> 69 ST PRIEST	Individuelle
7	<u>RESONANCE</u> SOBECA 69 POMMIERS	Groupement solidaire
8	<u>SCOPELEC</u> 81 SOREZE	Individuelle
9	<u>SANTERNE</u> SCIE LOIRE - CEGELEC ROANNE 42 ROANNE	Groupement conjoint solidaire